

18 E 1

Le Parti Démocrate Populaire

PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE

COMPTE RENDU

DE

l'Assemblée Générale Constitutive

des 15 et 16 Novembre 1924

à Paris, Salle Saint-Georges



L'ORIGINALITÉ ET LA FORCE

DU

PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE

Il y a un vieux proverbe hindou qui dit : « Si le rêve ne se réalise pas, c'est qu'il n'est pas assez beau... »

Depuis longtemps, nous avons fait un rêve. Et d'autres, avant nous, l'avaient fait, ce rêve de voir se constituer en France un parti nouveau.

Le « Parti Démocrate Populaire » est vraiment un parti nouveau, parce qu'il apporte dans la politique française un élément de rénovation et de rajeunissement. Il représente une tradition, une doctrine, des organisations déjà vivantes.

Le Congrès des 15 et 16 novembre en a été la meilleure preuve. Ce n'était pas seulement la réunion de quelques personnages politiques qui échangent des propos plus ou moins désenchantés, qui envisagent les moyens les plus habiles de regagner le terrain perdu, qui rédigent un manifeste et décident de lancer dans le pays une nouvelle firme électorale susceptible de rallier une clientèle...

Les fondateurs du Parti Démocrate Populaire étaient venus nombreux de toutes les régions de France. Ce sont, ou des militants qui, depuis de longues années, se dévouent sur le terrain politique ou sur d'autres, pour des convictions profondes, — ou, du moins, des hommes très fortement attachés à leurs idées et ayant la volonté de travailler à leur rayonnement. La qualité des congressistes et la réelle valeur d'un bon nombre d'entre eux ont frappé tous les assistants. Il s'est dépensé beaucoup de talent pendant ces deux journées, dans la coquette salle de la rue Saint-Georges. On y a remué beau-

coup d'idées. On pouvait observer, au cours des discussions, quel riche patrimoine intellectuel et moral possèdent les Démocrates. C'est une force.

Et puis, quelle ardeur, quelle vie ! Une flamme passait au-dessus des têtes, bondissait, claquait, s'abaissait à de certains moments, pour rebondir plus haute. Comme un feu d'enthousiasme. Un parti qui a cette flamme, a pour lui l'avenir.

« J'ai assisté déjà à beaucoup de Congrès, je n'en ai jamais vu d'aussi vivant », déclarait publiquement, à la séance du samedi soir, l'un des délégués.

Il y avait un entrain qui se communiquait à tous, un sentiment de joie et de fierté d'appartenir à un parti aussi jeune et aussi conquérant.

Et maintenant que voici réalisé le vieux rêve qui mit un peu de ciel dans le regard de nos aînés et qui illumina notre jeunesse, on nous attend à l'œuvre...

**

Imprimé et relu dans la clarté de la typographie, le programme adopté par l'Assemblée générale constitutive du Parti Démocrate Populaire apparaît comme un document de réelle valeur. Il fait honneur à ceux qui l'ont rédigé (je citerai en toute première ligne nos amis Jean Lerolle et Raymond Laurent) et à ceux qui l'ont mis au point. Il est aussi complet qu'un programme politique peut l'être. Il est précis, bien équilibré. Il soutient sans faiblesse la comparaison.

Ce programme correspond exactement à la moyenne des sentiments et des opinions du public français. Et voilà bien la première et principale originalité du Parti Démocrate Populaire. Jusqu'à présent, les partis dits de droite mettaient l'accent sur la note religieuse et patriotique. Ils se présentaient comme les défenseurs de la liberté pour toutes les croyances, comme les gardiens de la vigilance nationale. Ils faisaient appel à l'esprit de devoir, à l'abnégation, au patriotisme; mais, en revanche, ils ne parlaient guère qu'avec une certaine timidité des droits des travailleurs, des intérêts légitimes des citoyens qui veulent bien se dévouer à la Patrie, mais qui revendiquent aussi le droit à la vie pour eux et leurs familles. Bref, la note sociale

était insuffisante, sinon inconnue dans leurs déclarations.

D'autre part, les partis dits de gauche témoignent sans nul doute d'une compréhension plus large de l'évolution démocratique. Souvent même, ils accentuent la note sociale à l'excès, et ils versent dans la démagogie. Au point de vue international, ils ont un langage qui caresse plus agréablement les oreilles populaires. Ils se déclarent pour la paix avec une ardeur toute guerrière. Ils veulent le désarmement, l'union des peuples, une Société démocratique des Nations. Seulement, ils préchent la haine et la division entre Français. Ils ne comprennent pas la nécessité de respecter les forces morales et religieuses. Ils approuvent ou ils aggravent la politique sectaire. Ils érigent en dogmes des lois qui violent les droits de la conscience.

Bref, les partis qui ont un programme libéral et national très net ne sont généralement pas assez « sociaux » et semblent trop étroitement chauvins, tandis que les partis à tendance sociales et internationales généreuses ne sont pas assez « nationaux » et pas du tout « libéraux ».

L'originalité du Parti Démocrate Populaire est de faire la synthèse de ce qui paraît juste dans les programmes de droite et de gauche. Il est libéral et national : il revendique avec beaucoup de fermeté les droits de tous les Français à professer, sans être inquiétés, la religion ou les opinions de leur choix, — et les droits de la France en politique extérieure et coloniale. Il est social et international : il défend les intérêts de tous ceux qui travaillent, et, sans cesser d'être patriote, il est acquis à toutes les mesures équitables qui permettront d'organiser l'arbitrage entre les nations, la bonne entente des peuples, en un mot la paix.

Où trouver ailleurs une telle harmonie entre des idées qui, bien loin d'être inconciliables, se complètent admirablement ?

**

Une autre originalité du Parti Démocrate Populaire réside dans la composition du Bureau de sa Commission Exécutive. A sa tête, le Docteur Thibout, président-né dont mon amitié s'en voudrait de faire

l'éloge. Autour de lui, les vice-présidents semblent la représentation de la France démocratique : l'Ouest, avec Emmanuel Desgrées du Loû et Paul Simon; l'Est, avec Michel Walter; le Nord, avec Léon Viellefon; le Centre et le Midi, avec Philippe de Las Cases.

La présence au sein du Bureau d'un ouvrier cheminot comme Viellefon, tourneur aux Ateliers de Fives-Lille, vieux militant de la Démocratie chrétienne et du syndicalisme professionnel, est aussi très symbolique. En dehors des communistes et des socialistes, il n'est pas un seul parti qui ait un ouvrier parmi ses dirigeants... La Commission Exécutive compte également un agriculteur : Michel Froissart.

Bureau et Commission réalisent d'ailleurs l'union et l'amitié de toutes les classes, qui sont dans le programme du Parti. Un industriel comme Joseph Zamanski collabore avec un ouvrier comme Viellefon. Des négociants, des hommes d'affaires, fraternisent avec des employés, des intellectuels ou des représentants de professions libérales. Démocrate, le nouveau parti ne l'est pas seulement par son titre. Les membres de la Commission Exécutive et de son Conseil National illustrent son programme et témoignent de son esprit.

La force du Parti Démocrate Populaire est dans sa doctrine. Il ne groupe pas seulement des adhérents, lesquels croient avoir fait tout leur devoir lorsqu'ils ont donné leur nom, leur adresse, cent sous par an, et assisté à une grande manifestation dont un orateur en vedette assure le succès. Parce qu'il a une doctrine, il entraîne des militants convaincus et décidés qui, sachant exactement ce qu'ils veulent, font chaque jour et dans toutes les occasions, de la propagande réfléchie et intelligente. Le journal, la causerie devant des auditoires peu nombreux, la contradiction dans les réunions d'adversaires, la conversation à l'atelier, en wagon, au café, voilà qui importe bien plus pour le développement d'un parti et la victoire d'une cause que les appels à la foule et les assemblées formidables... Les idées mènent le monde, mais à la condition d'être véhiculées dans toutes les parties du corps social par des hommes obscurs, dévoués, qui s'insinuent partout. Peut-être des échecs retentissants sont-ils venus d'un manque de foi dans les idées et aussi dans les

moyens modestes. L'histoire ne nous apprend-elle pas que, presque toujours, on ne fait de grandes choses qu'avec de petits moyens ?

Le Parti Démocratique Populaire est pauvre d'argent, mais il est riche d'idées, de talents, de dévouements. Toutes ces valeurs mises en œuvre répondent du succès final. Et puis, il est patient. Il a la patience des convaincus et des résolus, — une patience toute pareille à celle de l'héritier sage et clairvoyant. Un splendide héritage ne lui est-il pas réservé ?

Robert CORNILLEAU.



LA JOURNÉE DU SAMEDI 15

Séance du Matin

LES STATUTS DU PARTI

Le docteur Georges Thibout, ancien député de la Seine, président de la Fédération des Républicains-Démocrates de la région parisienne, préside la séance du samedi matin et, à ce titre, ouvre le Congrès. Il souhaite la bienvenue aux délégués de Paris et à ceux, venus nombreux, de province, et tient à remercier les organisateurs du Congrès de l'honneur qu'ils lui ont fait, en lui offrant de présider la première séance, félicite tout particulièrement Raymond Laurent, puis il ajoute en substance :

« Nous sommes tous d'accord sur les principes qui doivent présider à la fondation du Parti. Nous n'avons pas, à proprement parler, d'opinions différentes; cependant, nous pouvons avoir des tendances particulières et des nuances diverses. Quelles que soient ces tendances ou ces nuances, je fais appel à la collaboration la plus cordiale de tous. J'ai confiance dans l'esprit d'amitié qui nous unit, et que, tous, nous aurons la volonté, quitte à nous faire des concessions réciproques, d'aboutir et de réaliser une œuvre commune. Le Congrès d'où sortira le parti nouveau marquera, j'en ai la conviction, une date dans la politique française contemporaine. »

De vifs applaudissements saluent cette brève allocution du docteur Thibout, qui donne ensuite la parole à Pierre Bernède, secrétaire général de la

Ligue Nationale de la Démocratie, pour son rapport sur les statuts.

Pierre BERNÈDE présente son rapport au nom de la Commission des Statuts. Il explique que la Commission a pris pour base les statuts qui furent présentés par Paul Simon, au nom de la Fédération des R. D. du Finistère, au premier Congrès de la L. N. D. en 1920. Un certain nombre de corrections ou d'additions y ont été seulement apportées.

CHAPITRE PREMIER

CONSTITUTION DU PARTI

Pierre BERNÈDE propose de réserver pour la fin la discussion de l'article premier, qui prévoit le nom à donner au Parti. Mieux vaut aborder tout de suite les articles qui soulèveront vraisemblablement des discussions moins étendues.

ART. 2. — *Ce parti poursuit une action républicaine et sociale et une œuvre d'éducation démocratique.*
Adopté à l'unanimité.

ART. 3. — *Le Parti est constitué par l'ensemble des Fédérations.*
Adopté à l'unanimité.

ART. 4 (Projet). — *La Fédération est constituée par l'ensemble des adhérents du Parti dans le cadre du département. Elle doit compter au moins cent membres cotisants. Elle jouit de la plus grande autonomie, fixe ses statuts particuliers, choisit son sous-titre, sous la seule réserve de respecter les statuts, les principes, le programme et les décisions du Parti.*

M. GUILLARD (du Havre), conseiller général de la Seine-Inférieure, demande que, dans certains départements plus importants, il puisse y avoir plusieurs Fédérations.

LEPOIVRE (de Lille) demande que le Parti groupe seulement des adhérents, et non des Fédérations.

Eugène BRAQUET (du G. A. D. de Paris) expose que, dans la Seine, il y a actuellement deux Fédérations : le Groupement d'Action Démocratique de Paris, et la Fédération des Républicains-Démocrates de la région parisienne. Il demande le maintien du statu

quo dans la Seine, et que chaque Fédération conserve son autonomie l'une vis-à-vis de l'autre.

Pierre TRÉMINTIN (du Finistère), s'inspirant du principe régionaliste, propose qu'au département on substitue la région, et que plusieurs groupements départementaux puissent s'unir pour former une Fédération régionale.

Doussou (de Bordeaux) : — Peu important les dimensions du cadre, l'essentiel est que le Parti soit unifié. L'autonomie des Fédérations lui paraît même un écueil, car un fédéralisme excessif permettrait aux organisations adhérentes au Parti d'avoir des nuances très diverses, suivant les départements ou régions.

CHATTELEYN (de Lille) réclame le sectionnement pour les grands départements qui ne présentent pas l'unité de production. Dans le Nord, par exemple, l'arrondissement de Lille, essentiellement industriel, est très différent de l'arrondissement maritime de Dunkerque, ou de l'arrondissement agricole d'Avesnes.

GALLAND (de Seine-et-Oise) parle dans le même sens.

Joseph BROM (du Haut-Rhin) tient à répondre à Chatteleyon que l'unité de production ne doit pas déterminer la délimitation. Il est, au contraire, intéressant et important que, dans la même Fédération, des ouvriers, des paysans, des commerçants, des artisans de petites villes soient unis pour une action politique.

Henri TEITGEN (de Nancy) insiste pour le maintien du cadre départemental.

Gaston TESSIER (de Paris) préconise une formule très souple de délimitation, qui accorde aux uns le droit de constituer une Fédération régionale, et aux autres des Fédérations plus petites que le cadre du département.

Le Congrès adopte à l'unanimité la formule présentée par Gaston Tessier, qui concilie le principe du régionalisme avec les méthodes peut-être plus pratiques, dans certains cas, de sectionnement.

CHAPITRE II

ORGANISATION DU PARTI

ART. 5 (Projet). — *Pour être membre du Parti, il faut :*

1° *Etre Français ou Française, majeur;*

2° *Donner son adhésion à une Fédération;*

3° *N'appartenir à aucun autre Parti politique.*

Joseph BROM (du Haut-Rhin) propose de supprimer « majeur » : il est important d'admettre des jeunes dans les sections du Parti et, pour cela, d'abaisser l'âge d'admission à 17 ou 18 ans.

LEPOIVRE et Ferdinand LENFANT (de Marseille) demandent le droit d'admission à 18 ans.

Eugène BRAQUET propose la création de « Jeunes » distinctes du Parti.

DOUSSOU, Joseph BROM, PHILIPPE (du Havre), Paul SIMON (du Finistère), Paul GOUSSU (du Mans) demandent que, seuls, les électeurs puissent prendre des résolutions susceptibles d'entraîner la responsabilité du Parti. Il ne faut pas que, pendant les périodes électorales, notamment, les jeunes ou les femmes fassent adopter des solutions un peu extrêmes qui risqueraient d'avoir des conséquences regrettables.

Le Congrès vote, sans spécifier d'âge, la suppression du mot « majeur » ; mais il ajoute : « *Seuls, les majeurs auront voix délibérative.* »

Pour le paragraphe 3, le Congrès précise : « *N'appartenir à aucun autre parti politique national.* »

Provisoirement, avec l'approbation de la Commission Exécutive et sous son contrôle, les membres du Parti auront le droit d'adhérer à des organisations politiques régionales autonomes et même de militer dans leur sein, à la condition expresse que les programmes de ces organisations ne soient pas en désaccord avec celui du Parti.

ART. 6. — *Dans les départements où aucune Fédération ne peut être créée faute de cent membres, les membres du Parti de ces départements doivent ou se rattacher à la Fédération du département le plus*

rapproché, si cette Fédération y consent, ou se grouper à plusieurs départements voisins et fonder entre eux une Fédération interdépartementale. Une Fédération interdépartementale ne peut jamais comprendre qu'un département ayant plus de cent membres.

Adopté.

ART. 7. — *Le montant de la cotisation annuelle à verser au Secrétariat Général est fixé à un franc par membre.*

Il est bien entendu que chaque Fédération sera libre de fixer elle-même le montant de sa cotisation.

ART. 8. — *Les nouvelles Fédérations doivent soumettre leurs statuts à l'approbation du Conseil National, qui les soumet, en cas de désaccord, au prochain Congrès national.*

Adopté.

ART. 9 (Projet). — *Les Fédérations sont tenues de fournir au Secrétariat Général, dans le courant du mois de janvier de chaque année, les noms, prénoms, professions et adresses de tous leurs membres cotisants, et de mettre à jour ces listes au commencement de chaque trimestre. Deux mois avant les Congrès nationaux et l'élection des délégués au Conseil national, elles verseront au Secrétariat Général le montant des cotisations de leurs adhérents, établi conformément à la dernière liste fournie.*

Joseph BROM craint que l'adoption de cet article n'oblige les Fédérations, du moins les plus importantes, à un travail de paperasserie inutile.

Marcel ROBERT (de Limoges) dit que cet article est d'une importance capitale, et qu'il est absolument indispensable que le Parti ait la liste exacte de tous les adhérents des Fédérations régionales.

Raymond LAURENT (de Paris) se joint à Marcel Robert pour demander le maintien intégral de l'article.

Paul SIMON dépose une proposition transactionnelle permettant au Secrétariat Général de prendre connaissance des listes d'adhérents des Fédérations sans obliger celles-ci au « travail de paperasserie » que redoute Brom.

Le Congrès adopte la proposition de Paul Simon.

CHAPITRE III

ROLE DES FÉDÉRATIONS

ART. 10 (Projet). — *Seule la Fédération peut donner aux candidats l'investiture officielle dans les différentes élections. Nul ne peut être candidat à une élection politique, dans la limite géographique d'une Fédération, sans avoir reçu l'autorisation de cette Fédération.*

Joseph BROM demande que l'organisation locale ait seule le droit d'accorder l'investiture aux candidats. C'est important, surtout, dans les élections municipales.

La proposition de Brom est adoptée.

ART. 11. — *Les élus relèvent du contrôle de leur Fédération.*

Adopté.

ART. 12. — *Aucune réunion ou manifestation politique ne peut être organisée dans la limite géographique d'une Fédération, soit avec des orateurs du Parti, soit avec des orateurs étrangers, sans une autorisation préalable de cette Fédération, conformément à ses statuts. Les membres du Parti sollicités d'apporter leur concours personnel à une réunion ou manifestation politique sont invités à prendre l'avis préalable du Président de la Fédération sur le territoire de laquelle doit avoir lieu cette réunion ou manifestation. En tous les cas, ils ne pourraient y prendre part si l'opposition de la Fédération leur était signifiée.*

Adopté.

CHAPITRE IV

CONGRÈS NATIONAL

ART. 13. — *La direction du Parti appartient au Congrès national, qui se réunit chaque année et qui décide souverainement de toutes les questions intéressant le Parti.*

Adopté.

ART. 14. — *Les délégués au Congrès national sont élus par les Fédérations, qui ont droit à un délégué par vingt membres cotisants. Ces délégués sont élus par l'ensemble des membres de chaque Fédération, suivant le mode établi par ses statuts.*

Adopté.

ART. 15. — *Chaque délégation a autant de mandats que sa Fédération compte de fois 20 membres cotisants. Toutefois, le nombre de ces mandats ne pourra pas dépasser le chiffre de 25.*

Adopté.

ART. 16. — *Les délégués au Congrès national pourront se faire représenter par un membre de leur Fédération agréé par le Conseil de celle-ci, ou, en cas d'empêchement, par un membre d'une autre Fédération agréé par le Conseil de la Fédération représentée.*

Adopté.

ART. 17. — *Seuls les délégués titulaires ou suppléants régulièrement nommés par les Fédérations et dont les noms auront été communiqués par les secrétaires fédéraux pourront participer aux votes du Congrès.*

Adopté.

ART. 18. — *Dans chaque Fédération, les minorités, s'il y en a, ont droit au Congrès national à une représentation proportionnelle.*

Adopté.

ART. 19. — *Le Congrès national doit être convoqué au moins trois mois à l'avance.*

Adopté.

ART. 20. — *Chaque année, le Congrès national désigne une Commission de contrôle des finances et des comptes, composée de trois membres. Elle est chargée de veiller à la régularité et à la sincérité des opérations financières des services centraux du Parti. Elle présente un rapport au Congrès national.*

Adopté.

CHAPITRE V

CONSEIL NATIONAL

ART. 21 (projet). — *Dans l'intervalle du Congrès, l'administration du Parti appartient au Conseil national. Celui-ci choisit dans son sein une Commission exécutive composée de vingt membres.*

Plusieurs membres du Bureau d'Action Civique proposent vingt-trois membres. Ce chiffre est adopté.

ART. 22. — *Le Conseil national représente le Parti. Il choisit les collaborateurs appointés dont il peut avoir besoin et fixe le montant de leur indemnité. Il est chargé de la propagande générale, exécute ou fait exécuter les décisions des Congrès nationaux et contrôle l'action des Fédérations. Il prend toutes les mesures, même exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances. Il convoque chaque année le Congrès du Parti, au contrôle duquel il est soumis.*

Adopté.

ART. 23. — *Les Fédérations nomment au Conseil national autant de membres qu'elles ont de fois cent membres cotisants; au-dessus d'un multiple de cent, toute fraction supérieure à cinquante donne droit à un membre supplémentaire. Toutefois, le nombre des délégués d'une Fédération ne pourra dépasser le chiffre de 5. Les membres du Conseil national sont élus pour un an et rééligibles. Ils sont nommés dans les trois mois qui précèdent le Congrès national et entrent en fonction le jour de l'ouverture du Congrès. Le premier Conseil national est élu par l'Assemblée constitutive du Parti.*

Adopté, avec cette exception que la Seine aura droit à dix délégués.

ART. 24. — *Il sera nommé autant de membres suppléants que de membres titulaires. Les uns et les autres seront élus par l'ensemble des adhérents de chaque Fédération, suivant le mode établi par ses statuts. Les membres qui ne pourraient assister à une séance peuvent déléguer leur mandat soit à un membre titulaire, soit à un membre suppléant appartenant à leur Fédération.*

Adopté.

ART. 25. — *Nul ne peut être membre du Conseil national (ou délégué au Congrès national) s'il n'a un an de présence dans le Parti, à moins qu'il ne soit délégué d'une Fédération ayant adhéré au Parti depuis moins d'un an.*

Adopté.

ART. 26. — *Le Conseil national est convoqué par la Commission exécutive trois fois par an et chaque fois que le quart de ses membres le demande.*

Adopté.

CHAPITRE VI

COMMISSION EXÉCUTIVE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ART. 27. — *La Commission exécutive est chargée de centraliser les renseignements et communications de toutes sortes et de les transmettre à tous les membres du Conseil national et aux Fédérations. Elle assure la liaison entre les Fédérations. Elle organise la propagande. Elle prépare les dossiers et rapports sur lesquels le Conseil national et le Congrès national auront à se prononcer. Elle vérifie le nombre des délégués de chaque Fédération au Congrès du Parti. Elle procède, avec le concours des Fédérations, à l'organisation matérielle du Congrès national.*

Adopté.

ART. 28. — *Le Conseil national nomme un secrétaire général et des secrétaires-adjoints pris en dehors de son sein et les met à la disposition de la Commission exécutive pour l'aider dans ses différents services.*

Adopté.

ART. 29. — *La Commission exécutive nomme chaque année son Bureau ainsi composé : un président, deux vice-présidents, un trésorier. Le secrétaire général du Parti remplit les fonctions de secrétaire de la Commission exécutive et du Conseil national.*

Adopté. Mais, au lieu de deux, il pourra y avoir plusieurs vice-présidents.

CHAPITRE VII

CONTROLE DE LA PRESSE

ART. 30 (projet). — *La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine ou de méthode. Dans leur action, toutes les publications du Parti doivent se conformer aux décisions des Congrès nationaux et du Conseil national.*

Paul SIMON fait remplacer le point qui sépare les deux phrases par : « Mais, dans leur action... »

ART. 31. — *Les journaux et revues qui sont la propriété du Parti sont placés sous son contrôle politique et administratif. Ceux appartenant aux Fédérations sont placés sous le contrôle de la Fédération à laquelle ils appartiennent.*

Adopté.

CHAPITRE VIII

MODIFICATION AUX STATUTS ET DISSOLUTION

ART. 32. — *Toute modification aux présents statuts ou la dissolution du Parti devra être proposée par le Conseil national ou demandée par le quart des Fédérations. Ces décisions ne pourront être prises que par une Assemblée générale spécialement convoquée et par la majorité des deux tiers.*

Adopté.

ART. 33. — *En cas de dissolution du Parti, le Conseil national décidera l'emploi des fonds en caisse. En aucun cas, ces fonds ne pourront être répartis entre les membres du Parti. Ils seront attribués à une œuvre politique ou sociale désignée par l'Assemblée générale qui prononcera la dissolution du Parti.*

Adopté.

ART. 34. — Joseph ZAMANSKI (de Paris) propose l'article suivant, qui formera l'article 34 : *Tout*

membre du Parti ou toute Fédération ayant contrevenu aux statuts, au programme ou à la discipline du Parti, pourra être déferé au Conseil national, qui se prononcera sur son exclusion. En cas d'exclusion d'une Fédération, c'est une assemblée générale spécialement convoquée qui décidera.

Adopté.

On revient enfin à la discussion de l'article premier. Plusieurs titres sont proposés : Parti des Démocrates, Parti Populaire Démocrate, Parti Démocrate Français, Parti Démocrate, Parti Agrarien Démocrate, etc.

PHILIPPE (du Havre) demande qu'on maintienne tout simplement le titre « Parti des Démocrates », qui correspond au Groupe des Démocrates officiellement constitué à la Chambre.

Henri TEITGEN parle dans le même sens.

L.-A. PAGÈS (de Paris) dit qu'il serait intéressant de prendre le titre de Parti Populaire, parce que l'opinion publique, qui connaît le Parti populaire italien, ferait d'elle-même un rapprochement entre ce Parti et le Parti populaire français. Comme les deux Partis ont des programmes qui présentent beaucoup d'idées communes, la similitude de titres serait excellente.

Marcel PRÉLOT (de Lille), qui, à la Faculté de Droit de cette ville, fait précisément un cours sur « L'Évolution des Partis politiques dans l'Europe contemporaine », fait remarquer la tendance qu'ont actuellement les Partis des divers pays d'Europe à se rapprocher selon la parenté de leurs programmes. Le titre de « Parti Populaire » correspondrait donc à ce courant politique international.

Paul SIMON. — Nous ne devons pas nous laisser influencer par les titres des Partis étrangers. Nous ne savons pas si le programme du Parti que nous allons constituer correspondra exactement à celui du Parti Populaire Italien, et cela, d'ailleurs, m'est personnellement assez indifférent. Il y a, en Allemagne et aux États-Unis, des Partis démocrates qui n'ont vraisemblablement rien de commun avec notre Parti démocrate, et cela m'est également très indifférent. Nous sommes des démocrates français; aucune considération d'ordre extérieur ne doit déterminer le choix de notre titre, ce qui ne veut pas dire que nous refusons *a priori* d'entrer en relations

avec les Partis des autres nations, bien au contraire.

Joseph BROM dit que le titre de « Parti Populaire » aurait l'agrément des Alsaciens dont l'organisation régionale s'appelle *Union Populaire Républicaine*.

LE DOUAREC (d'Ille-et-Vilaine) combat le titre de Parti Populaire : — Nous sommes connus, dans l'Ouest pour le moins, sous le nom de « Démocrates ». Nous avons une tradition qui remonte à plus de vingt ans, car c'est depuis de longues années que nous bataillons sous ce drapeau. Ne le renions pas aujourd'hui; gardons fièrement ce titre de « Démocrates ». En politique, ce sont les appellations brèves qui sont populaires. Ainsi, on dit : les radicaux, les socialistes, les communistes; de même, on dira : les démocrates. Eh bien ! soyons le Parti des Démocrates, et ce sera encore la meilleure façon d'être un parti populaire...

Henri TEITGEN appuie les observations de Le Douarec : — En effet, nous avons une tradition. Nous avons aussi une doctrine. La démocratie ne comprend pas seulement le peuple au sens de classe; elle comprend toutes les classes. C'est donc rétrécir le concept de Démocrate que d'ajouter l'épithète « populaire ».

Michel WALTER (du Bas-Rhin), revenant sur ce qu'a dit Brom, insiste sur l'importance qu'il y aurait à prendre le titre de « populaire », qui serait très sympathique en Alsace. Il propose, en manière de conciliation, de garder les deux épithètes et de choisir le titre de « Parti Populaire Démocrate ».

M. l'Abbé TROCHU (d'Ille-et-Vilaine) dit qu'il est très important de tenir compte des désirs de nos amis alsaciens, et que, d'autre part, il y a dans les masses un courant, qu'il ne faut pas méconnaître ni négliger, en faveur d'épithètes politiques nouvelles. Reconnaissons-le : il y a des noms qui ont un peu vieilli... Sachons les rajeunir. Un Parti populaire jouira tout de suite d'une incontestable popularité.

Paul SIMON, dans le même esprit de conciliation que Michel Walter, propose « Parti Démocrate Populaire ».

CHAMPETIER DE RIBES (des Basses-Pyrénées) se rallie à cette proposition.

Michel WALTER déclare accepter la formule de Paul Simon, et celui-ci remercie et félicite les Alsa-

ciens de cette nouvelle marque d'amitié et de conciliation.

Le docteur THIBOUT met aux voix le titre de PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE, qui est adopté à la majorité.

Séance de l'Après-Midi

LE PROGRAMME DU PARTI

La séance du samedi après-midi a été, pour employer un terme consacré dans le langage parlementaire, la « grosse » séance du Congrès. La Commission d'Organisation en avait confié la présidence à Philippe DE LAS CASES. Notre ami s'est acquitté de cette tâche, à la vérité délicate, parfois même difficile, et enfin très fatigante, avec une autorité, un tact et une maîtrise qui ont fait l'admiration de tous. Avant d'aborder la discussion du programme paragraphe par paragraphe, il déclare ouverte la discussion générale.

Henri TEITGEN montre le caractère doctrinal que doit avoir le Parti. Celui-ci n'est pas une création artificielle, correspondant uniquement à des nécessités passagères, pour telle ou telle période électorale, et devant s'évanouir après. C'est un Parti permanent, représentant une tradition, une doctrine, en même temps qu'un programme et une organisation. En un mot, il faut que le Parti ait une philosophie sous-jacente à son programme. C'est une philosophie sociale. Jusqu'à présent, les Partis ont fait une politique individualiste ou de classe. Nous voulons, nous, faire une politique sociale qui tende moins à une représentation d'individus qu'à une représentation d'organismes sociaux : famille, profession, cité. C'est ce caractère social qui nous situera exac-

tement en face des vieux Partis, imprégnés de libéralisme économique ou de marxisme.

Philippe DE LAS CASES souligne, en effet, l'importance de ce fait que le programme que le Congrès doit adopter n'est pas seulement celui d'un Parti électoral, mais d'un Parti d'éducation populaire et de formation civique.

Eugène BRAQUET propose d'adopter le préambule du programme de la L. N. D.

Jean JADÉ (Finistère) trouve que le projet de déclaration pêche par excès de tiédeur et par insuffisance.

Jean LEROLLE (de Paris), rapporteur de la Commission du Programme, répond que le souci de la Commission a été de faire « une moyenne » et de tenir compte des diverses tendances exprimées dans les projets reçus. Il donne lecture du projet de déclaration :

DÉCLARATION DE PRINCIPES

(PROJET)

1° *Nous sommes républicains. Pour nous, la République n'est pas un événement de hasard. Elle est la conclusion d'une lente évolution qui, commencée avec les communes du Moyen-Age, s'est poursuivie jusqu'à nos jours à travers les siècles de notre histoire. La question de régime est hors de discussion.*

2° *Nous sommes démocrates. Nous croyons que, de plus en plus, doit être assurée la participation des citoyens à la direction des affaires publiques, et des travailleurs à la gestion de leurs intérêts professionnels. Cette participation exige chez tous le sens de l'intérêt général et la subordination volontaire de l'intérêt personnel à l'intérêt public, — vertus civiques dont la première condition est le respect par l'Etat des forces morales et religieuses.*

Jean JADÉ insiste pour que le texte définitivement adopté soit plus nerveux.

Charles PICHON (de Paris) propose d'ajouter cette phrase : « *Nous n'acceptons pas que la question de régime soit mise en discussion.* »

Paul SIMON demande l'adjonction à « Nous sommes

républicains », de ces mots : « *de cœur et de raison.* »

Pierre BERNÉDE propose l'addition suivante : « *Nous faisons appel à tous les citoyens français qui acceptent notre programme et notre Parti.* »

Philippe DE LAS CASES met aux voix le premier paragraphe de la déclaration de principes, ainsi modifié :

« 1° *Nous sommes républicains de cœur et de raison. Pour nous, la République n'est pas un événement de hasard. Elle est la conclusion d'une lente évolution qui, commencée avec les communes du Moyen-Age, s'est poursuivie jusqu'à nos jours, à travers les siècles de notre histoire. Nous n'acceptons pas que la question de régime soit mise en discussion.* »

Ce texte est adopté à l'unanimité.

Une assez longue et parfois mouvementée discussion s'engage sur le second paragraphe, et en particulier sur la difficile question de la participation des travailleurs à la gestion de leurs intérêts professionnels.

Victor BALANANT (du Finistère) propose : « *la gestion et la direction des intérêts professionnels.* »

Pierre TRÉMINTIN (du Finistère) réclame une affirmation démocratique très nette sur cette question.

Adéodat BOISSARD (de la Côte-d'Or) met l'assemblée au courant de ce qui s'est fait récemment au Congrès international de Politique sociale de Prague. A ce Congrès étaient représentées, à côté des groupes socialistes, des organisations très modérées de divers pays. L'idée de participation des travailleurs à la gestion des entreprises a été acceptée par tous.

Henri TEITGEN met en garde l'assemblée contre une formule qui pourrait être dangereuse ou qui, pour le moins, serait creuse.

Eugène BRAQUET demande que le Parti Démocrate Populaire s'oppose comme un Parti d'évolution au Parti de la révolution.

Emmanuel DESGRÉES DU LOÛ : — Il est certes plus important de regarder l'avenir que le passé; mais il est une chose plus importante encore, quand on fait de la politique, c'est de regarder le présent. Nous ne sommes, ni les uns ni les autres, opposés en principe à la participation des travailleurs à la gestion

des affaires économiques; toutefois, cette gestion suppose une éducation non seulement démocratique, mais en même temps technique, financière et morale. Or, je pose simplement cette question : la masse ouvrière est-elle capable, actuellement, de diriger les affaires économiques ?

Franz SERRIER (d'Orléans) appuie les très judicieuses observations de Desgrées du Loû.

Jean JADÉ insiste pour un texte hardiment démocratique.

Jean LEROLLE. — Il me semble que nous sommes en présence de deux tendances : d'un côté, il y a les idéalistes qui veulent la transformation totale de la société; de l'autre, les réalistes qui n'y sont pas opposés, mais qui voient ce qui est possible.

Jean DES COGNETS (de Paris) : — Etre des réalistes et des idéalistes, voilà la difficulté. Par-dessus tout, évitons d'être des démagogues, ou de paraître épouser leurs formules... Nous acceptons tous, en principe, la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, mais encore faudrait-il définir ce qu'on entend par « travailleurs ». Il y a non seulement les travailleurs manuels, mais il y a les travailleurs de la pensée, et il y a les techniciens. Il faut que tous participent à la gestion économique. Or, ce qu'ont dit Desgrées du Loû et Franz Serrier est malheureusement exact... Il y a un pays où l'on a voulu appliquer immédiatement le principe de la participation : c'est la Russie des Soviets. La formule a fait complètement faillite. Les Soviets sont revenus au régime de l'autorité unique.

L'Abbé TROCHU propose la formule suivante : « *Nos efforts tendront pareillement à rendre possible l'accession rapide des travailleurs de toutes catégories à la direction des affaires économiques.* »

CHAMPETIER DE RIBES et Henri TEITGEN appuient la formule de l'abbé Trochu.

Finalement, le Congrès adopte le texte suivant :

« 2° *Nous sommes démocrates. Nous croyons que, de plus en plus, doit être assurée la participation des citoyens à la direction des affaires publiques. Nos efforts tendront pareillement à rendre possible l'accession rapide des travailleurs de toutes catégories à la direction des affaires économiques. Cette participation exige chez tous le sens de l'intérêt général et la subordination volontaire de l'intérêt*

personnel à l'intérêt public, — vertus civiques dont la première condition est le respect par l'Etat des forces morales et religieuses. »

PROGRAMME DU PARTI

Jean LEROLLE donne lecture du texte de la Commission :

QUESTIONS POLITIQUES

(PROJET)

Si la Constitution de 1875 a permis à la République, au lendemain des désastres de 1871, de s'organiser, si elle a supporté l'épreuve redoutable de la guerre, incontestablement, cependant, elle a besoin de certaines retouches. Il est nécessaire de l'amender pour donner au gouvernement plus de stabilité, aux organismes sociaux plus d'autorité.

En particulier, nous croyons qu'il est indispensable d'organiser la représentation des intérêts professionnels, économiques, sociaux, et de réserver à cette représentation une place dans les Conseils de l'Etat.

Nous sommes partisans d'une profonde réforme administrative qui, substituant la région aux divisions actuelles, simplifie les rouages de notre système administratif, donne à ses méthodes plus d'efficacité, réalise une décentralisation sans cesse ajournée. Nous demandons un statut général pour les fonctionnaires.

Nous réclamons, enfin, la réforme du suffrage universel, par l'institution d'une véritable représentation proportionnelle, le vote familial, le vote obligatoire, le vote des femmes et le referendum.

Marcel PRÉLOT demande ce que la Commission entend par « plus de stabilité » (paragraphe 1).

Jean LEROLLE répond : Dans notre pensée, il s'agit

de la continuité de la politique française, surtout au point de vue extérieur.

Pierre TRÉMINTIN propose d'ajouter « aux organismes sociaux et professionnels plus d'autorité dans la nation. »

Les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article sont adoptés à l'unanimité, avec la modification proposée par P. Trémintin.

Au paragraphe 4, la question du vote des femmes soulève celle de leur éligibilité. Plusieurs congressistes se prononcent contre l'éligibilité. — Ph. DE LAS CASES propose le renvoi de la question. — Adopté.

On ajourne également celle du droit d'initiative populaire.

QUESTIONS SOCIALES

(PROJET)

La famille est le fondement de la Nation. Trop longtemps, on a semblé l'oublier. La crise de dénatalité, si grave pour notre pays, est la conséquence de cet oubli. Nous réclamons une politique familiale qui assure la stabilité de la famille, allège les charges des familles nombreuses, favorise la natalité, protège l'enfance et, par le concours de l'initiative privée, des communes et de l'Etat, assure à la famille ouvrière un logis suffisant et sain.

Nous voulons réaliser la démocratie dans l'ordre social, non par la lutte des classes et la violence stérile, mais par une évolution hardiment réformatrice et une collaboration sincère des divers éléments de la production.

Depuis cinquante ans, un effort persévérant a été fait, et la III^e République a réalisé une œuvre sociale déjà considérable pour assurer aux travailleurs de meilleures conditions de vie et remédier aux maux inhérents à l'industrialisme contemporain. Nous demandons que cette législation soit sincèrement appliquée, notamment en ce qui concerne la loi de huit heures et le repos hebdomadaire. Nous demandons, en outre, qu'elle soit complétée, — en particulier, que les travailleurs soient garantis par un système d'assurances sociales contre les conséquences

de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse et du chômage involontaire.

Le vote de la loi sur les syndicats et de la loi sur les conventions collectives a permis un commencement d'organisation professionnelle du travail. Nous pensons que cette organisation doit être développée, notamment par les encouragements donnés à l'établissement des Commissions paritaires permanentes entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers, et par la consécration apportée aux accords collectifs intersyndicaux par l'autorité administrative.

Il importe, en effet, que les travailleurs de toute catégorie puissent prendre une part croissante à la gestion de leurs intérêts professionnels.

Nous demandons que les lois d'assistance soient appliquées dans un esprit plus large, que l'hygiène sociale soit assurée par une meilleure organisation de la lutte contre les grands fléaux sociaux : alcoolisme, tuberculose, débauche et jeu; que la coopération et le crédit aux artisans, petits commerçants, petits industriels, soient encouragés et développés.

La Nation ne doit pas oublier qu'elle a des obligations spéciales à l'égard des anciens combattants, qui ont été les artisans de la victoire, ainsi qu'envers leurs veuves et orphelins.

Enfin, nous estimons nécessaire toute une œuvre d'éducation démocratique, par la presse, les conférences et les cercles d'études, ayant pour but d'amener chaque citoyen à prendre plus nettement conscience de ses devoirs civiques et de ses responsabilités sociales.

Plusieurs congressistes proposent de ne pas restreindre seulement à la famille ouvrière la question du logement (paragraphe 1). Le Congrès adopte : « assure à la famille un logis suffisant et sain. »

Le paragraphe 2 est adopté à l'unanimité.

Paragraphe 3. — Paul Goussu fait quelques réserves, non pas sur l'œuvre sociale accomplie depuis cinquante ans, et qui est en effet considérable, mais sur son caractère beaucoup trop individualiste et beaucoup trop étatiste. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de l'indiquer.

Jean LEROLLE : — Il y a là une idée intéressante à retenir. Comme on l'a déjà dit, nous voulons faire une œuvre démocratique inspirée de principes sociaux, et non pas individualistes.

Le Congrès ajoute à la formule : « Nous demandons que cette législation » les mots « encore insuffisante. »

Michel WALTER propose de préciser : le repos *dominical*, à propos du repos hebdomadaire.

Le Congrès ajoute après : « le repos hebdomadaire, » les mots : « qui doit être autant que possible *dominical*. »

Un délégué demande qu'on ajoute également : « ...et que la loi sur les accidents du travail soit *améliorée*. » (Adopté.)

Un autre délégué propose que l'on précise dans la dernière phrase : « que les travailleurs et leurs familles. » (Adopté.)

Paragraphe 4. — Jean JADÉ demande que la question du syndicalisme des fonctionnaires soit spécialement étudiée à un prochain Congrès.

CHAMPETIER DE RIBES dit que nous avons déjà inscrit dans l'article « Questions politiques » : *Nous demandons un statut général pour les fonctionnaires.*

Paul SIMON propose le renvoi de cette importante question à la séance du dimanche après-midi, et la nomination d'une sous-commission qui se mettra d'accord sur une formule.

TEITGEN, TESSIER, SOURIAU, BERNÈDE, TOURÉ, JADÉ, BALANANT, WALTER et SERRIER feront partie de la sous-commission. (Voir à ce propos le compte rendu de la séance du dimanche après-midi.)

Le paragraphe 4 est adopté sans modification.

Un nouveau texte est proposé pour le paragraphe 5 : « Il importe que les travailleurs de toutes catégories puissent prendre une part croissante à la gestion de leurs intérêts professionnels, et qu'à cet effet soit favorisée dans la plus large mesure possible l'éducation professionnelle et morale qui les rendra dignes et capables de participer à la direction des entreprises publiques et privées du pays. »

Adopté.

Le paragraphe 6 est adopté avec l'addition suivante : « sous toutes ses formes », après le mot « coopération ».

A la suite du paragraphe 6, PAGEL (de Nancy) fait adopter la phrase suivante :

« Nous demandons que le salaire familial soit obligatoirement organisé dans toutes les professions,

par le système des caisses de compensation paritaires. »

Michel WALTER fait également adopter le texte suivant, qui figurera après le 6^e paragraphe :

« Le bien-être du pays et la prospérité de toutes les classes de la nation sans distinction exigent que les classes moyennes, qui constituent la masse de notre population, soient maintenues dans leur force et leur capacité économique. C'est pourquoi nous soutenons, en faveur du petit commerce et des petits métiers, les revendications suivantes : la protection contre la concurrence déloyale et un commerce fictif; l'encouragement aux sociétés coopératives de crédit et d'achats; l'éducation des classes moyennes, qui leur facilitera la connaissance et l'emploi des moyens propres à assurer leur prospérité; le développement méthodique de l'enseignement professionnel. »

Paragraphe 7. — Le mot « ascendants » est intercalé avant « veuves ».

Paragraphe 8. — Après les mots : « Nous estimons nécessaire », l'assemblée ajoute : « et nous encouragerons énergiquement l'œuvre d'éducation démocratique. »

POLITIQUE FISCALE

(PROJET)

Pour restaurer nos finances, un effort fiscal est demandé à tous les Français. Mais, plus la charge de l'impôt est lourde, plus il importe qu'il soit équitablement réparti. La progressivité des charges fiscales répond à cette nécessité de justice.

Le même souci de justice exige des mesures efficaces contre les fraudes : nul ne doit pouvoir se soustraire à l'impôt.

Nous pensons que des exonérations doivent être accordées de façon à exempter de tout impôt direct un minimum vital, et que ce minimum doit être augmenté proportionnellement aux charges de famille. Nous pensons, en outre, qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la famille, d'alléger les taxes qui frappent les successions en ligne directe.

Enfin, nous comptons, pour assurer l'équilibre définitif du budget, sur une rigoureuse compression des dépenses, une meilleure exploitation des monopoles et concessions, une politique financière tendant à l'amortissement de la dette publique et liant au problème général des réparations le remboursement des dettes interalliées.

Pierre TRÉMINTIN pose la question de la suppression des impôts directs.

Henri TEITGEN répond qu'il ne faut pas se leurrer : il y a des impossibilités matérielles absolues. Il ne s'agit pas de donner dans un programme des satisfactions purement verbales. Il faut chercher le résultat.

Alfred BOUR (de Paris) fait une distinction nécessaire et importante entre les impôts indirects de consommation et les autres. Autant nous devons désirer qu'on ne frappe pas les produits de consommation qui sont à la base de l'alimentation générale, comme le sucre, le café, le chocolat, etc., autant il serait illusoire d'envisager la suppression des autres impôts indirects, car cela creuserait dans le budget un trou qu'il serait impossible de combler.

Finalement, le Congrès adopte l'ensemble du chapitre, avec la modification suivante :

« La personnalité et la progressivité des charges fiscales, ainsi que la réduction des impôts indirects de consommation, répondent à cette nécessité de justice. »

POLITIQUE RELIGIEUSE

(PROJET)

Nous voulons le maintien de l'union nationale entre tous les citoyens, par le respect des forces morales et religieuses. La paix religieuse est indispensable au bon fonctionnement des institutions démocratiques. Nous sommes convaincus qu'elle peut être facilement maintenue, à condition que la liberté religieuse inscrite dans nos lois soit une réalité.

C'est dire que nous sommes les adversaires de toute politique sectaire — que nous considérons

comme une violation du droit démocratique — et que nous rejetons le prétendu dogme de l'intangibilité des lois laïques. Dans un régime démocratique, il n'y a pas de lois intangibles : il n'y a que des lois perfectibles. Nous revendiquons la liberté de réviser et d'amender, l'heure venue, celles qui, votées sous la pression des passions politiques, seraient contraaires aux droits des citoyens dans tout pays libre, à l'égalité, aux droits de la famille ou à l'intérêt national.

Ni la légitime et traditionnelle indépendance du pouvoir civil, dans son domaine, ni la laïcité de l'Etat, c'est-à-dire son impartialité entre les différentes confessions religieuses dans une nation où l'unité de croyance n'existe pas, ne doivent être confondues avec le laïcisme, qui fait de l'irréligion une sorte de religion d'Etat. L'Etat, au contraire, doit respecter les sources de vie morale et religieuse où tant d'hommes puisent l'énergie de se mieux dévouer à l'intérêt général.

Paragraphe 1. — Pierre BERNÉDE réclame la suppression du mot « nationale ».

Paul SIMON en réclame le maintien : — Il ne s'agit pas d'une vague union, mais nous voulons que celle-ci ait vraiment un caractère « national », car c'est dans l'intérêt de la nation que nous faisons cette revendication.

Le mot « nationale » est maintenu. Par contre, sont supprimés, comme peu clairs, les mots : « inscrite dans nos lois ».

Un débat particulièrement intéressant s'engage sur les deux paragraphes suivants; à certains moments même, on peut le dire, le débat est passionnant. Chacun a la sensation qu'on touche ici le nœud vital de tout le programme, et que, selon les textes adoptés, c'est toute l'orientation du Parti qui sera déterminée. Aussi bien, lorsque Jean Lerolle a donné lecture de l'article, celle-ci a été suivie d'un silence plus éloquent que toute discussion... Debout à la table présidentielle, Ph. de Las Cases semblait souligner par son attitude toute l'importance et, disons-le, la gravité du débat.

C'est le Chanoine Louis, député de la Moselle, qui prend le premier la parole : « La politique sectaire n'est pas seulement une violation du droit démocratique; c'est aussi une violation du droit naturel.

Toute loi sectaire viole le droit tout court. » Et, pour marquer ce principe universel, le Chanoine Louis demande la suppression du mot « démocratique ».

E. DESGRÈS DU LOÛ, tout en se déclarant d'accord avec le Chanoine Louis sur ce point particulier, demande le maintien dans son ensemble du texte de la Commission. C'est pour lui l'occasion de faire un magistral exposé d'histoire contemporaine. Témoin des luttes livrées sur le terrain politico-religieux, il rappelle, que si, pendant de longues années, les catholiques ont été battus, si même, avant 1914, ils ont subi dans toutes les élections ce que Jacques Piou a appelé un jour d'un mot expressif « un perpétuel 1870 », c'est parce qu'ils ont commis la faute de lier leur cause à celle des partis de réaction.

Il est bien entendu que nous ne voulons pas faire un parti confessionnel; mais les catholiques sont nombreux parmi nous. Demain, ils seront, ils doivent être nombreux dans les rangs du Parti, et ce sera un spectacle nouveau dans l'histoire contemporaine de voir les catholiques français s'affirmer hardiment sur le terrain républicain et défendre les intérêts religieux non pas seulement au nom d'une confession, mais au nom de la liberté et du droit commun. C'est ainsi que nous nous dresserons pour défendre les droits des religieux de nouveau menacés d'expulsion, et nous revendiquerons à leur profit la liberté d'enseignement. Sur ce terrain précis, et en poursuivant des objectifs limités, nous demanderons la révision de la loi de 1901 et l'abrogation de la loi scélérate de 1904. Il nous suffira d'invoquer l'autorité de républicains illustres comme René Goblet, Ribot, Deschanel et Clemenceau, pour montrer que, là encore, nous sommes bien dans la tradition républicaine.

Mais gardons-nous de faire de la surenchère. La politique, c'est quelque chose de relatif. Ouoi qu'en disent les doctrinaires du monarchisme intégral, il n'y a pas de vérité politique; il n'y a que des relativités et des opportunités, dont il faut savoir profiter au mieux de l'intérêt national et général.

Desgrès du Loû termine son éloquente intervention en rappelant cette parole de Montalembert : « Rien n'est légitime que le possible. » Les paroles de notre éminent ami sont couvertes d'applaudissements.

Pierre BERNÈDE demande la suppression du mot « laïques » et propose de laisser seulement : « le prétendu dogme de l'intangibilité des lois. »

Doussou demande que le membre de phrase « nous rejetons le prétendu dogme de l'intangibilité des lois laïques » soit modifié comme suit : « nous rejetons le prétendu dogme de l'intangibilité de certaines lois. »

Victor DILIGENT (de Roubaix) propose cette rédaction :

« C'est dire que nous sommes les adversaires de toute politique sectaire, que nous considérons comme une violation du droit, même si elle prétend s'appuyer sur des lois soi-disant intangibles. »

Jean LEROLLE déclare que la Commission, considérant que le texte de Victor Diligent a le mérite d'être à la fois plus large et aussi net, l'accepte.

Philippe DE LAS CASES le met aux voix : il est adopté à l'unanimité.

En outre, sont supprimés les mots « l'heure venue », dans le paragraphe 2.

Michel WALTER demande la suppression, dans le paragraphe 3, du mot « la laïcité de l'Etat », qui risquerait de n'être pas compris et d'effrayer beaucoup de catholiques.

Paul SIMON demande la parole et prononce un très éloquent discours. Il dit en substance :

« Nous avons déclaré que nous ne voulions pas être un parti confessionnel. L'Eglise elle-même ne veut pas de parti catholique, et le général de Castelnau, dans le récent manifeste annonçant la constitution de la Fédération Nationale Catholique, a eu bien soin de préciser que cette Fédération n'était pas un parti catholique, car nul n'a le droit d'enfermer la religion dans un parti politique quelconque.

« Cette affirmation négative ne suffit pas. Il faut être d'une netteté absolue. Je veux, pour ma part, — nous sommes beaucoup qui voulons, et même je puis dire, tous, nous voulons l'Etat laïque au sens étymologique, historique, et l'on pourrait dire intégral de ce mot. Certains nous disent : « Remplacez le mot laïcité par celui de neutralité. » Ce n'est pas la même chose. L'Etat doit être laïque, mais il n'a pas le droit d'ignorer les forces morales et religieuses. Il doit se montrer bienveillant envers elles, les protéger et les utiliser, comme c'est son devoir pour toute

force vive qui est utile à la santé et à l'avenir de la nation.

« Nous avons pris le soin de distinguer la laïcité du laïcisme, car la laïcité nous apparaît comme une garantie de la liberté contre tout cléricisme de droite ou de gauche. Nous sommes dans un pays divisé au point de vue des croyances. Moi, catholique, je ne voudrais pas d'un Etat protestant, ni d'un Etat juif, ni d'un Etat maçonnique. Mais, comme il y a en France des juifs, des protestants et des citoyens sans religion, puisque c'est un fait dont il faut tenir compte, la laïcité seule permet d'assurer l'indépendance de chacun.

« L'affirmation de ce principe nous permettra de nous dresser en face des hommes du Bloc des Gauches, qui veulent faire de la laïcité un instrument de sectarisme, et de leur dire : « De même que nous avons une conception plus large et plus républicaine de la République que vous, nous avons une conception plus exacte de la laïcité, et nous sommes les véritables défenseurs de la tradition républicaine. »

Et Paul Simon s'écrie, avec une conviction ardente qui remue profondément l'assemblée :

« Ayons, mes chers amis, le courage de briser toutes les équivoques. Redonnons aux mots toute leur valeur. Renouvelons le langage politique comme nous voulons renouveler les mœurs politiques, et que notre Parti apporte vraiment un élément de renouveau dans la politique française. »

La salle tout entière lui fait une véritable ovation.

Michel WALTER répond : Je ne suis pas en désaccord sur le fond avec mon ami Simon. Moi aussi, je dis : il y a sur les autels de la politique des idoles de faux dieux; renversons-les. En Alsace, notre Union Populaire Républicaine n'est pas un parti confessionnel; mais nous aurons besoin de donner à nos amis, pour dissiper toute prévention, des explications aussi claires et aussi précises que celles que nous venons d'entendre.

Victor BALANANT. — Les députés doivent être des éducateurs, et profiter de leurs comptes rendus de mandat et des réunions publiques pour faire l'éducation du suffrage universel. Le Parti Démocrate Populaire l'a affirmé dans sa déclaration : il n'est

pas seulement un parti électoral, il est aussi un parti d'éducation démocratique.

Michel WALTER propose d'ajouter à « laïcité de l'Etat » les mots : « telle qu'elle doit être conçue. » (Adopté.)

Paul SIMON remercie une fois de plus les Alsaciens de la collaboration si précieuse et si conciliante qu'ils apportent au Parti Démocrate Populaire : « L'Alsace nous aide à faire une grande œuvre, et j'accepte la formule de Walter. »

La salle applaudit pendant plusieurs minutes.

Ph. DE LAS CASES met aux voix le paragraphe 3 avec l'adjonction Walter. Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE SCOLAIRE

(PROJET)

L'école est l'auxiliaire de la famille, qui conserve son droit naturel et imprescriptible sur l'éducation de l'enfant : l'instituteur ne doit rien dire, ni rien faire qui contredise l'enseignement de la famille. L'enseignement public, ouvert à tous les enfants, doit être donné de telle sorte qu'il les mette en mesure de recevoir la formation religieuse et morale que leurs parents jugent la meilleure.

La liberté d'enseignement, à tous les degrés, et dans tous les ordres d'enseignement, doit être sincèrement respectée, l'enseignement libre étant considéré comme l'auxiliaire de l'enseignement public dans l'œuvre de l'éducation nationale. Les secours aux enfants nécessiteux doivent être accordés sans distinction d'école.

L'Etat, avec le concours du département et de la commune, doit faciliter largement la possibilité de poursuivre leurs études aux enfants que désignent leur intelligence et leur travail. A cet effet, les bourses nécessaires doivent être créées et réparties équitablement entre l'enseignement public et l'enseignement libre.

Pour les enfants qui reçoivent seulement une instruction primaire, il convient d'organiser méthodiquement et de développer l'orientation professionnelle, l'enseignement post-scolaire et l'enseignement

technique, avec le concours des organisations professionnelles patronales et ouvrières. Nous demandons, en outre, que la loi sur l'obligation de la fréquentation scolaire soit effectivement appliquée.

Paragraphe 2. — A la suite d'observations présentées par le Chanoine LOUIS, Joseph BROM, Henri TEITGEN, Paul SIMON, etc., le Congrès adopte :

« Toute œuvre scolaire publique doit être accessible à tous les enfants sans distinction d'école. »

Paul SIMON demande un statut spécial pour l'Alsace-Lorraine.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

(PROJET)

La prospérité de la France exige la mise en valeur de toutes ses richesses. C'est l'œuvre qui, aujourd'hui plus que jamais, s'impose à l'énergie et à l'esprit d'entreprise de nos industriels, de nos agriculteurs et de nos commerçants. Ils doivent trouver, dans une politique économique d'ensemble et bien coordonnée, le concours qui leur est nécessaire.

Notamment, il importe de hâter l'utilisation de nos chutes d'eau en vue de la production de l'énergie électrique; d'améliorer notre réseau de canaux; de perfectionner, avec le concours des Chambres de Commerce, l'aménagement et l'outillage de nos ports; de mieux exploiter notre domaine colonial.

En même temps, une lutte énergique doit être menée contre la vie chère et la spéculation. Nous demandons que l'épargne soit efficacement protégée par la réglementation des émissions et par une réforme de la législation sur les sociétés anonymes.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE RURALE

(PROJET)

La terre est une des sources principales de notre richesse nationale. Il faut assurer au producteur agricole la sécurité, par une politique douanière

exempte de ces à-coups capricieux qui ne profitent qu'aux spéculateurs, et par un système d'impôts basés sur le forfait.

En même temps, il importe de développer les organisations agricoles : syndicats, coopératives, mutuelles, caisses de crédit, etc. Les organisations agricoles, comme les autres organisations professionnelles, ne doivent pas, d'ailleurs, avoir pour unique objet des services d'ordre économique; elles doivent, en outre, revêtir un caractère nettement social et assurer la représentation des intérêts agricoles. Dans les pays de grande culture industrialisée, les associations ouvrières agricoles doivent être appelées à collaborer avec les associations patronales, dans des commissions mixtes, à l'organisation de la vie rurale.

Nous demandons que la lutte contre la désertion des campagnes soit méthodiquement organisée par l'amélioration des conditions d'existence des ouvriers agricoles; l'adaptation à la profession agricole de l'enseignement primaire et post-scolaire dans les campagnes (cours ménagers pour les jeunes filles); l'organisation des expériences agricoles et des essais de méthodes nouvelles; le développement des petites industries rurales; toutes initiatives destinées à rendre plus attrayante l'existence au village; enfin, l'organisation de l'immigration intérieure et le recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

Nous sommes partisans des mesures législatives suivantes : accession de la propriété agricole facilitée aux jeunes ménages et aux familles nombreuses; modification des lois successorales, en vue d'arrêter l'émiettement des domaines ruraux; extension aux travailleurs agricoles, sous des formes appropriées, des lois sociales dont bénéficient les ouvriers de l'industrie.

Enfin, nous demandons que les Chambres d'Agriculture, échappant à l'emprise administrative, soient remises en mesure de représenter et servir véritablement les intérêts agricoles.

Joseph CADIC, député du Morbihan, propose d'ajouter dans le troisième paragraphe, après « existence au village », le membre de phrase suivant : « notamment par le développement du réseau routier et l'électrification des campagnes. » (Adopté.)

Joseph CADIC reprend la parole. Il félicite les

Démocrates d'avoir fait dans leur programme une large place aux questions rurales. Ils pourront ainsi conquérir de nombreuses sympathies parmi les cultivateurs qui, dans la grande masse, on peut le dire, sont déjà naturellement démocrates. Il suffit d'ailleurs de voir le succès obtenu par la propagande de l'Ouest-Eclair en Bretagne et dans les départements de l'Ouest, et plus particulièrement celui de la Fédération des Républicains-Démocrates du Finistère, dans ce département essentiellement rural.

Le Congrès saluë de ses applaudissements chaleureux les paroles éloquentes du sympathique député du Morbihan.

Celui-ci propose encore de remplacer le cinquième paragraphe par le texte suivant :

« Enfin, nous demandons que les Chambres d'Agriculture, échappant à l'emprise administrative, soient aussi indépendantes que les Chambres de Commerce, et qu'elles remplacent les Offices Agricoles départementaux, dont elles devront hériter les droits et les pouvoirs, afin de servir véritablement les intérêts agricoles. »

Adopté à l'unanimité.

Pierre TRÉMINTIN a reçu mandat de la Fédération du Finistère d'inscrire dans le programme le principe de l'indemnité de plus-value pour les fermiers et la question des baux à long terme.

Une assez longue discussion s'engage à ce sujet : GUILLERME (du Morbihan) appuie la proposition du Finistère; Jean JADÉ, Victor BALANANT, Henri TEITGEN; Joseph BROM et ZIRNHELD (de Paris) interviennent tour à tour. Finalement, le Congrès adopte l'adjonction suivante dans le paragraphe 4 :

« Nous sommes partisans des mesures législatives suivantes : indemnité de plus-value au cultivateur exploitant, lorsque cette plus-value, à sa sortie, résulte de son travail; encouragement des baux à long terme; »

POLITIQUE INTERNATIONALE

(PROJET)

Nous croyons qu'un droit supérieur régit la vie des peuples comme la vie des individus, et nous souhaitons l'avènement d'un ordre international capable d'assurer la paix.

Mais l'ordre international ne peut être fondé sur la consécration d'une injustice. Les suites de l'agression dont la France a été victime doivent donc être réparées, et ce souci est le premier devoir des citoyens français.

L'ordre international ne suppose pas seulement la justice. Il suppose la stabilité et la sécurité : la stabilité, fondée sur le respect des traités qui ont donné son statut à l'Europe nouvelle, et sans laquelle il n'y aurait qu'anarchie; — la sécurité, qui peut seule donner la paix et permettre d'alléger progressivement les charges militaires.

Pour assurer cette sécurité, la France a le droit et le devoir de prendre les mesures propres à protéger son territoire contre toute nouvelle agression; mais elle doit également se souvenir que la sécurité d'un seul est en relation avec la sécurité de tous. Notre diplomatie doit travailler, en concours avec la Société des Nations, à rétablir entre tous les pays des relations normales. Dès maintenant, la Société des Nations a montré qu'elle pouvait être un utile instrument de rapprochement entre les peuples. Elle deviendra un moyen efficace de pacification, dans la mesure où les nations qui la composent consentiront sincèrement à la doter de moyens de coercition économiques et militaires contre les peuples qui voudraient troubler la paix.

Dans ce travail d'organisation internationale du monde, la France doit jouer un rôle de premier plan : nous voulons que notre pays soit partout où l'exige l'intérêt national, à Genève comme au Vatican.

Mais notre esprit pacifique ne suffirait pas, à lui seul, à garantir la paix du monde : un vigoureux effort d'éducation internationale doit être poursuivi

dans tous les pays, si l'on veut que les haines s'effacent et que le désarmement soit possible. A cette œuvre nécessaire de salut humain et de protection française, les Démocrates entendent apporter, avec méthode, avec sagesse, dans un esprit réaliste et positif, leur entier concours.

Pierre BERNÉDE propose de remplacer (paragraphe 1) : « nous souhaitons » par « nous voulons ». Adopté à l'unanimité.

Marcel PRÉLOT, Gaston TESSIER et L.-A. PAGÈS proposent le texte suivant, pour remplacer les paragraphes 2, 3 et 4 :

« L'ordre international suppose la justice, la stabilité, la sécurité : la justice, qui exige notamment la réparation des dommages causés par la guerre; la stabilité, qui exige le respect des traités donnant son statut à l'Europe nouvelle; la sécurité, qui seule peut donner la paix et permettre d'alléger progressivement les charges militaires.

« Pour garantir cette sécurité, la France a le droit et le devoir de prendre les mesures propres à protéger son territoire; mais elle doit également se souvenir que la sécurité d'un seul est en relation avec la sécurité de tous. Notre diplomatie doit travailler, en concours avec la Société des Nations, à établir entre tous les pays des relations normales.

« Dès maintenant, la Société des Nations a montré qu'elle pouvait être un utile instrument de rapprochement entre les peuples. Nous demandons qu'elle poursuive sa tâche :

« 1° En pratiquant l'arbitrage et en étudiant les conditions d'une juste limitation des armements;

« 2° En définissant et en protégeant les intérêts généraux du Travail manuel et intellectuel;

« 3° En proposant les moyens de conjurer la lutte des classes;

« 4° En organisant internationalement la répression des crimes de sang, les poursuites contre la pornographie et la lutte contre les épidémies.

« Le Parti Démocrate Populaire, fortement attaché à l'idée de nationalité, estime que le développement normal des qualités de chaque race et de chaque peuple ne peut être assuré que dans la paix et dans la justice. Il est donc décidé à travailler au désarmement moral, au développement de l'esprit de paix, comme à l'organisation internationale de la paix. En

conséquence, il suivra, fera connaître et aidera, dans la mesure de ses moyens, les efforts sincères des partis qui, dans tous les pays civilisés, repoussant aussi bien l'esprit de conquête extérieure que la lutte des classes, s'inspireront loyalement de ce même idéal de paix et d'équité. »

Ce texte rallie tous les suffrages. Ph. DE LAS CASES le met aux voix, ainsi que les deux derniers paragraphes du projet, qui subsistent.

L'ensemble est adopté à l'unanimité, au milieu des applaudissements enthousiastes de l'assemblée. Le Parti Démocrate Populaire est constitué, et il a un programme.

De nombreux camarades viennent féliciter Jean LEROLLE et Ph. DE LAS CASES, qui ont, durant tout l'après-midi, fourni un effort remarquable.

Séance du Samedi soir

L'ACTIVITÉ DU PARTI

Joseph Zamanski préside. Il s'en voudrait de présenter le rapporteur de la séance du soir : Raymond Laurent, qui a été la cheville ouvrière du Congrès. (*Vifs applaudissements.*) Zamanski ajoute : « Maintenant que nous avons des statuts et un programme, il ne reste plus qu'à nous mettre au travail. » Il donne la parole à Raymond Laurent, qui présente un rapport.

RAPPORT par Raymond LAURENT, Secrétaire Général du Parti

Après la discussion et le vote des statuts, ce matin, et du programme, cet après-midi, l'heure est venue d'envisager quelle sera l'activité du Parti durant les prochains mois — comment il va s'organiser dans le pays et faire sa propagande — par quels moyens, enfin, il équilibrera son budget.

Ce sont ces questions essentielles pour l'avenir et l'existence même de notre parti que la Commission d'organisation, presse et propagande, et celle du budget m'ont chargé de vous soumettre ce soir.

Le présent rapport sera d'ailleurs volontairement bref et d'une franchise sans artifice; nous ne sommes pas ici, en effet, pour nous livrer à des manifestations oratoires ou nous congratuler mutuellement; mais, n'est-il pas vrai, pour travailler et aboutir à des résolutions pratiques, au cours de l'échange de vues qui s'engagera dans un instant.

Ce qu'il ne faut pas attendre immédiatement du Parti

Et, tout d'abord, une observation d'ordre général sur ce qu'à notre sens, il ne faut pas attendre immédiatement du Parti. Certains de nos amis seraient assez enclins à dédaigner le travail modeste de recrutement individuel et de création de groupes. Ce qu'il faut, disent-ils, pour nous imposer à l'attention du pays, c'est frapper l'opinion publique par de vastes meetings et de retentissantes campagnes de presse sur quelques questions bien choisies.

Oui, certes, nous comptons bien, un jour — prochain peut-être — en arriver là. Mais, pour le moment, demandons-nous où sont — sauf dans quelques centres — les organisations locales qui prépareront ces grandes réunions populaires. De quelles ressources financières disposons-nous pour en couvrir les frais considérables ? Avons-nous suffisam-

ment d'orateurs de notoriété nationale pour attirer la foule ? Enfin, et surtout peut-être, quels sont les grands organes de presse — sauf une ou deux exceptions, il est vrai de premier ordre — qui sont disposés sans réserve à ouvrir leurs colonnes au Parti ?

Pour sa part, la Commission qui m'a confié ce rapport pense qu'il ne faut pas brûler les étapes et que le Parti nouveau doit d'abord exister véritablement dans le pays, et ne pas être une organisation fantôme ou squelettique, avant de nourrir des visées aussi ambitieuses.

Le travail préliminaire qui a été fait

Comment donc nous organiser de façon à constituer partout, le plus rapidement possible, une force politique ?

Vous savez que, depuis déjà de longs mois, et je dirai même des années, nous nous livrons à un travail d'enquête et d'inventaire — nous procédons à une sorte de recensement — tant à Paris que dans les départements, des groupements qui nous sont acquis ou qui sont voisins de nous, comme des amis sur qui nous pouvons compter pour nous aider d'une manière ou d'une autre. Il résulte de ce travail que nous possédons dès maintenant des ramifications dans plus de 60 départements sur 90, sans parler des journaux qui accueillent plus ou moins largement nos communiqués et qui nous permettent ainsi de les atteindre tous en quelque mesure.

Est-ce à dire que, d'ici quelques semaines ou quelques mois, le Parti que nous avons fondé pourra créer officiellement des groupes dans tous ces départements ? Nous avons trop l'expérience du dur travail d'organisation et de propagande pour entretenir semblable illusion. Ce que nous sommes en droit d'affirmer, c'est que l'action du Parti se fera sentir, dès sa constitution, sous des formes très diverses, mais d'une manière effective, dans les deux tiers environ de nos départements, appartenant à toutes les régions.

Ce résultat encourageant est dû au labeur méthodique et fructueux entrepris, il y aura bientôt deux ans, par le Bureau d'Action Civique, d'accord avec la Ligue Nationale de la Démocratie constituée dès

1920. Il est dû aussi à la formation dans la nouvelle Chambre du Groupe parlementaire des Démocrates, qui a marqué une première et décisive étape.

Ce que nous ferons, là où il existe dès maintenant des organisations

Qu'allons-nous faire maintenant ?

Là où, comme dans le Finistère, en Alsace, dans la Seine, ailleurs encore, il existe des groupements fortement constitués avec des cadres solides, des adhérents nombreux, des Comités ou sections importantes, il n'y aura qu'à continuer et à intensifier encore, si possible, notre action.

Là où, comme dans d'autres départements, il existe un groupe officiellement constitué et affilié au Parti, mais n'exerçant jusqu'ici son activité qu'au chef-lieu ou dans un des principaux centres, nous lui demanderons de rayonner, d'entrer en rapports avec les amis que nous possédons (car nous en avons partout, qui s'ignorent parfois eux-mêmes) dans les autres villes du département, de les aider à former un Comité, à organiser des conférences, à se faire connaître par des affiches, par des tracts, par la presse locale.

Là où existent des organisations politiques autonomes qui cherchent leur voie (et il y en a qui sont représentées dans cette salle), nous demanderons à ces organisations d'étudier notre programme, de prendre connaissance de nos statuts, et si, sur tous les points essentiels nous sommes d'accord, de venir résolument à nous.

Voilà donc pour les départements — une quinzaine environ — où nos idées sont représentées par des groupements, les uns très importants et même considérables, les autres encore au début de leur action.

Ce que nous ferons dans les autres départements

Quelles méthodes emploierons-nous pour organiser le Parti dans les autres départements, au nombre de 40 ou 50, où nous voyons la possibilité d'agir tout de suite ?

La forme d'organisation la plus rudimentaire, mais

qui, dans certains cas, ne sera pas la moins efficace, c'est de trouver un ou plusieurs correspondants bien placés, qui nous tiendront informés de la situation politique dans leur ville ou département, qui recevront les informations et même les directives du Parti, qui diffuseront nos publications, qui nous représenteront officiellement ou officieusement. Nous avons déjà pu nous rendre compte, au cours de ces derniers mois, que de tels correspondants, même isolés, peuvent rendre des services signalés.

Une seconde forme d'organisation, que nous pourrions mettre en œuvre d'une façon très générale, c'est la constitution d'un noyau, ou mieux encore d'un Comité départemental, soit au chef-lieu, soit dans une des principales villes du département. Il n'est pas douteux que, si ce Comité est composé d'hommes bien choisis, nouveaux en politique, amis très sûrs, ayant déjà une influence et une autorité personnelles, le seul fait de son existence apportera dans la politique locale un facteur original assez important pour qu'il soit très difficile ou même impossible de n'en pas tenir compte.

À ce Comité, nous demanderons tout au moins d'organiser, dans le courant de l'hiver, une réunion de propagande soit publique, soit plutôt privée, — car, pour l'instant, ce qui importe, c'est moins peut-être de combattre la propagande des adversaires, plus anciennement organisés, plus expérimentés et mieux outillés que nous ne pouvons l'être, que de dénombraer nos amis, de les convaincre de leur devoir civique, de les amener à sortir de leur inaction, d'en faire des militants.

C'est pourquoi nous irons dans ces réunions, non pas tant pour prononcer des réquisitoires enflammés contre le Cartel des Gauches, que pour exposer notre programme, faire connaître notre Parti, obtenir des adhésions et les transformer en activités.

Aux Comités départementaux qui agiront dans un milieu favorable, ou bien qui auront les ressources nécessaires en hommes et en argent, nous demanderons davantage. Nous agirons auprès d'eux pour qu'à leur tour ils essaient et qu'ils fassent eux-mêmes, dans leurs départements respectifs, ce travail d'organisation et de propagande dont je parlais tout à l'heure.

L'aide que donnera Paris

Un tel effort d'organisation suppose l'appui effectif du centre, l'aide de Paris. Cette aide, nous vous la donnerons dans toute la mesure où vous la jugerez utile, car nous n'aurons garde d'oublier que le Parti est à base fédérative, et nous ne ferons rien que d'accord avec les Comités ou Fédérations départementales.

Nous éditerons d'ici quelques jours un tract-programme, à la fois succinet et complet. Nous allons mettre à l'étude un projet d'affiche passe-partout. Nous vous donnerons tous les renseignements d'ordre pratique que vous nous demanderez. Surtout, nous mettrons à votre disposition des orateurs et conférenciers, autant que possible deux par réunion : un député démocrate et un militant non parlementaire.

Ne craignez donc pas de vous adresser à nous : vos lettres seront toujours les bienvenues, et soyez assurés qu'elles ne resteront jamais sans réponse, et non pas une réponse vague et dilatoire, mais nette et précise.

Surtout, pas d'enthousiasme purement verbal !

Tel est donc, dans ses grandes lignes, le travail d'organisation auquel nous vous convions pour les mois prochains. Nous sommes convaincus que, si ce travail est mené avec méthode, de votre côté comme du nôtre, d'ici l'été prochain, nous aurons de nombreux groupes en France, restreints peut-être quant au chiffre de leurs adhérents, mais vivants, actifs, ayant leur originalité propre, et notre Parti pourra compter dans la balance des forces politiques.

Mais dites-vous bien, mes chers amis, que tout cela ne se fera pas sans peine et sans effort. Ne soyez pas de ceux qui nous écrivent — et je vous assure qu'il n'en manque pas — : « Votre mouvement est admirable. Il répond à un besoin profond et il a le plus bel avenir. Vous aurez bientôt des troupes en nombre considérable... Mais, chez moi, il n'y a malheureusement rien à faire pour le moment ! » Si : partout il y a quelque chose à faire, sous une forme ou une autre. Il ne faut pas que cet enthousiasme

siasme verbal dissimule une paresse ou un égoïsme plus ou moins conscient.

Les Groupes d'Etudiants et de Jeunes Les Groupes féminins

Dans le même ordre d'idées, j'ajoute que nous travaillons dès maintenant à la constitution d'un Groupe d'étudiants à Paris, ainsi que d'un Groupe de jeunes, comportant une école de propagandistes où les militants approfondiront le programme du Parti et se formeront à la parole en public. Nous inviterons les Fédérations à constituer, partout où c'est possible, des Groupes analogues.

Le Parti s'attachera également à favoriser la création de Groupes féminins, dont l'activité pourra plus particulièrement s'orienter vers les œuvres sociales.

Faut-il créer un organe du Parti ?

J'ai parlé tout à l'heure de la presse. La première question qui se pose à ce propos est de savoir si le Parti aura son organe officiel, quotidien, hebdomadaire, bulletin mensuel ou simple tribune officielle dans les journaux des Fédérations adhérentes au Parti.

L'idée d'un quotidien est une de celles qui séduisent le plus nos amis, et il n'est pas douteux que nous devons y songer sérieusement, et même le préparer dès maintenant. Mais, reconnaissons-le, nous n'en sommes encore qu'à la période où on lance l'idée, où l'on procède aux consultations préliminaires, où l'on effectue les premiers sondages. Il faudrait réunir des sommes énormes que nous ne voyons même pas poindre à l'horizon.

Reconnaissons aussi, sans nous faire d'illusion, que nous ne sommes même pas assez riches pour couvrir les frais d'un hebdomadaire. Il faudrait un budget annuel d'une bonne soixantaine de mille francs, somme que les abonnements et la publicité seraient très loin d'atteindre pendant les premières années. Or, les souscriptions que nous espérons recueillir pour le Parti ne suffiraient certainement pas à combler ce déficit. Rien n'est plus aisé que de

décider dans un Congrès, où tout paraît facile, de créer un hebdomadaire, d'agrandir son format, d'augmenter le nombre de pages, de multiplier les rubriques. Chacun souscrit un abonnement, puis rentre chez soi et retourne à ses affaires, croyant avoir fait tout le nécessaire. Et, au bout de quelques mois, le journal disparaît ou se réduit dérisoirement, après avoir englouti des sommes qui eussent été bien mieux employées autrement.

Aussi, votre Commission de presse vous engage-t-elle très vivement à ne pas vous engager dans cette voie, qui conduirait à des lendemains pénibles, mais à opter entre l'une ou l'autre de ces deux formules : Bulletin mensuel ou bien Tribune officielle que les journaux publiés par les Fédérations affiliées au Parti seraient invités à ouvrir dans leurs colonnes pour accueillir les comptes rendus, communications et avis du Parti. Je me borne seulement à faire remarquer qu'en tout état de cause, même si un Bulletin est créé, le secrétariat général du Parti ayant communiqué aux Fédérations les documents officiels qui doivent être portés à la connaissance de tous les adhérents, il arrivera que les Fédérations disposant d'un journal hebdomadaire seront en mesure de les publier bien avant que paraisse le Bulletin du Parti, ce qui, évidemment, enlèvera à celui-ci une grande partie de son intérêt et même de son utilité.

Nos relations avec la Presse française et étrangère

La seconde question relative à la presse est celle de nos rapports avec les nombreux journaux susceptibles de publier les communiqués du Parti, ou même à qui nous pourrions envoyer des articles. C'est là un des moyens d'action auxquels nous attachons la plus grande importance, car, si nous savons bien en user, il ne se passera pas de semaine sans qu'il soit parlé de nous, du Groupe parlementaire, du Parti, dans des journaux qui atteignent au total des centaines de milliers et des millions de lecteurs.

Cette préoccupation nous a amenés à dresser une liste qui, je crois, est très complète, de plus de 500 journaux quotidiens ou hebdomadaires, liste où

se trouvent représentés tous les départements sans exception et plusieurs pays étrangers. A ces 500 journaux, ainsi qu'aux agences de presse, sera envoyé un premier communiqué annonçant la constitution officielle du Parti.

Ce que nous vous demandons néanmoins, dans cet ordre d'idées, c'est de nous indiquer quelle est la nuance exacte des journaux de vos départements respectifs, — et, au cas où vous connaîtriez personnellement le directeur ou le rédacteur de tel ou tel d'entre eux, de nous donner son nom ou de faire une démarche auprès de lui pour qu'il réserve, dans la plus large mesure possible, bon accueil à nos communications. Une telle démarche ne vous coûtera guère. Par contre, elle peut avoir les plus heureux résultats pour notre propagande. Nous demandons à tous ceux d'entre vous qui peuvent nous rendre ce service de n'y pas manquer.

Leurs indications nous permettront, notamment, d'organiser le plus tôt possible un petit Congrès de Presse, auquel seront invités nos amis journalistes de Paris et des départements.

Comment équilibrer le budget du Parti

Après l'organisation, après la presse, vient la troisième question, mais qui n'est pas la moindre : celle du budget.

Vous savez déjà comment nous l'envisageons. Nous estimons à une centaine de mille francs les dépenses annuelles des services centraux du Parti, — somme assurément très modeste si on la compare aux budgets des autres partis ou groupements politiques. Le fonctionnement administratif du Parti absorberait environ la moitié de ce chiffre; l'autre serait affectée à l'œuvre d'organisation générale et de propagande dans le pays.

La faible cotisation statutaire que les Fédérations adhérentes verseront au Parti ne fournira — tout au moins les premières années — que quelques milliers de francs. Nous avons donc recherché une autre source de recettes, susceptibles de produire des sommes importantes. Nous nous sommes arrêtés à l'idée de « contributions volontaires » que s'imposeraient un certain nombre de nos amis, afin d'assurer la vie matérielle du Parti.

Pour réunir les premiers 50.000 francs indispensables à la mise en marche du Parti, nous sollicitons tout d'abord ceux de nos amis qui nous paraissent pouvoir souscrire 500 ou 1.000 francs (certains même davantage), soit personnellement, soit dans leur entourage.

Parallèlement, nous allons ouvrir une souscription permanente dans les organes des Fédérations affiliées au Parti et dans un certain nombre de journaux amis, en vue de couvrir la seconde tranche de 50.000 francs, et peut-être même dépasser sensiblement ce chiffre. Le budget normal du Parti se trouvera ainsi équilibré.

Où nous en sommes au point de vue financier

Où en sommes-nous de notre appel de fonds ? — Je puis vous donner ce soir une bonne nouvelle : c'est que la première tranche de 50.000 francs est déjà presque couverte; il s'en faut de 6 ou 7.000 fr. seulement(1). Mais nous devons cet heureux résultat à la générosité d'un petit nombre seulement de nos amis, à qui nous exprimons notre profonde gratitude.

Beaucoup d'autres sur qui nous comptons — et sur qui nous comptons encore — font la sourde oreille. Nous en sommes, je l'avoue, un peu déçus. Et, ici, le moment est venu de parler avec cette amicale franchise que j'annonçais en commençant.

Appel aux Souscripteurs

Nombreux sont, en effet, parmi nous, et il y a lieu de s'en réjouir, ceux qui, malgré la dureté des temps, ont un important budget personnel et qui, lorsqu'il s'agit de telle ou telle dépense de simple agrément, ne regardent souvent guère à un débours de quelques centaines de francs. C'est à ceux-là que nous nous adressons, et nous leur demandons de prendre conscience de leur devoir civique et, dans leurs prévisions annuelles, de faire une place aussi large que

(1) Des souscriptions supérieures à cette somme ont été recueillies au cours de l'assemblée.

possible pour aider pécuniairement à la défense et au rayonnement des idées qui leur sont chères.

Alors que tant d'obscurs militants, sans y avoir aucun intérêt personnel, n'hésitent pas à sacrifier leur repos physique et moral, à renoncer bien souvent à passer en famille leurs soirées ou leurs dimanches, à compromettre parfois leur situation professionnelle ou tout au moins à poursuivre à brève échéance leur carrière, tout cela pour un idéal de justice et aussi d'ordre social, auquel ils ne sont pas les premiers intéressés, — il faut que les privilégiés de la fortune, s'ils ne payent pas de leur personne, acquittent du moins ce qui doit leur apparaître comme une véritable dette d'honneur.

Il faut bien se dire que tout ce que nous faisons ici est vain si, demain, le Parti doit manquer des ressources nécessaires pour vivre. Vous nous excuserez de vous parler sans déguisements; mais nous demandons à chacun de vous de ne pas quitter cette salle, ou tout au moins de ne pas laisser se clore l'assemblée sans nous avoir donné son nom avec l'indication de la somme, importante ou minime, qu'il s'engage à nous verser. Je n'insiste pas davantage : je suis sûr qu'aucun de vous ne refusera d'entendre notre appel.

DISCUSSION

J. ZAMANSKI. — Nous venons d'entendre l'ardent appel de notre secrétaire général. Nous allons maintenant faire un tour de France et demander aux délégués de chaque région représentée ici ce qu'ils comptent faire demain en rentrant chez eux.

Olivier BERTHOU (du Finistère). — Dans le Finistère, nous avons une Fédération de Républicains-Démocrates qui a déjà 13 années d'existence. Elle est très vivante, elle a de nombreuses sections dans tout le département; son organe hebdomadaire, *Le Petit Breton*, est répandu à plus de 20.000 exemplaires. Aux dernières élections, nous avons eu quatre élus démocrates sur une liste de cartel. Nous continuons notre propagande très activement, grâce au concours de militants modestes, obscurs, mais d'un dévouement admirable.

Raymond LAURENT. — Nous assistons aujourd'hui au même phénomène que nous avons observé pendant la guerre : dans les rangs des simples soldats ou des officiers de complément, se sont révélés de nombreux chefs. Il en sera de même sur le terrain civique, et, lorsque notre action se développera, nous verrons surgir des chefs.

L'abbé TROCHU. — Il est inutile, pour commencer, de faire de grandes réunions publiques et contradictoires, meetings, etc. Mieux vaut réunir quelques amis ou personnes sympathiques, chez l'un d'eux ou dans un café, causer, faire connaissance, constituer un petit groupe. Par cette méthode, nous arriverons très rapidement à posséder tout un réseau de comités.

J. ZAMANSKI. — Voilà une excellente méthode. Mieux vaut agir de cette façon, sans éclat, que de nous lancer dans une propagande bruyante et coûteuse, à coup d'affiches rutilantes et de vastes meetings qui risqueraient d'être sans lendemain.

Victor DILIGENT. — Dans le Nord, nous avons beaucoup d'amis; mais il y a des difficultés locales. Nous les aplanirons, car nous sommes résolus à travailler, et nous avons la certitude que le Parti Démocrate Populaire possédera très rapidement une Fédération nombreuse, puissante et militante, dans notre département.

Gaston DE SAINT-AUBERT. — Dans le Pas-de-Calais, nous avons constitué, il y a quelques mois, un Groupement d'Etude et d'Action Politiques et Sociales. Nous avons adopté le programme du B. A. C., en l'adaptant à notre région, et celui qui est exposé par Raymond Laurent dans son excellent « Manuel », si utile et si pratique, que je recommande très vivement à tous nos amis, car il nous a rendu les plus grands services. Nous allons travailler en liaison étroite avec vous.

G. de Saint-Aubert ajoute : Nous sommes profondément impressionnés, mes amis et moi, par ce que nous avons observé aujourd'hui dans ce Congrès. Jamais, nous pouvons le dire, dans aucun Congrès, nous n'avons constaté la vie, l'ardeur et l'intensité d'action que nous avons trouvées ici... (*Vifs applaudissements.*)

Henri TEITGEN. — En Meurthe-et-Moselle, nous avons constitué un Comité de Démocrates. Il agit en

liaison avec le groupement électoral d'Union Républicaine, et je puis vous donner ce détail intéressant : les conférenciers de ce groupement ont adopté le « Manuel » de Raymond Laurent comme un ouvrage d'enseignement et de propagande, et ainsi, par leurs soins, ce sont nos idées qui sont répandues.

HENRI BRUCHON. — Dans le Jura, la situation actuelle est très favorable. Nous avons un journal, des amis, mais il nous manque encore une cheville ouvrière.

EUGÈNE LAUDOUEZ. — Dans le Puy-de-Dôme, il existe une Fédération des Républicains-Démocrates qui groupe dès maintenant un certain nombre de Comités et qui publie un journal mensuel très vivant : *Le Cri du Quartier*, lequel, en dépit de son titre un peu étroit, n'est pas seulement répandu dans un quartier, mais dans tout le département. Nous faisons de nombreuses réunions. Nous sommes en relations avec la presse du département. Nous agissons d'une manière méthodique. Le 14 décembre, nous aurons une grande réunion de propagande.

BIDAULT. — A Lyon, il y a des espoirs, beaucoup d'espoirs. Nous avons reçu, il y a quelques semaines, la visite de Raymond Laurent. Nous lui avons promis de travailler. Nous attendions le Congrès pour nous organiser officiellement; demain, ce sera chose faite.

DESCOS DU COLOMBIER. — A Grenoble, nous sommes en train de constituer un Comité Démocrate. Celui-ci groupe des adhérents encore peu nombreux, mais qui, par l'influence qu'ils ont et le rayonnement de leur action, représentent une véritable force. Sur ces adhérents, la moitié sont ouvriers ou employés, les autres appartiennent aux professions libérales.

HOCHEDE. — Toulon possède un groupe d'amis, mais, dans ce milieu militaire et fonctionnaire, la propagande est difficile, officiellement du moins. Nous avons beaucoup de sympathies.

CHAMPETIER DE RIBES. — Les Basses-Pyrénées, vous le savez, ont élu deux députés démocrates, mon ami Lamazou-Betheder et moi. Nous y avons une organisation départementale qui s'intitule « Union Nationale Républicaine », mais qui n'en a pas moins le

même programme que les Fédérations de Républicains-Démocrates actuellement existantes.

JOSEPH DOUSSOU. — Dans la Gironde, il y a beaucoup de situations spéciales... Je n'insiste pas. A Talence, il existe une Union de Républicains-Démocrates, mais qui est complètement autonome. Elle publie un journal local : *Le Démocrate*, dont le directeur est notre ami Bost.

CHARLES LABORIE (de Bordeaux) confirme les renseignements donnés par Doussou et les complète en parlant d'un projet d'organisation politique départementale qu'envisagent quelques adhérents du B. A. C., d'accord avec l'Abbé Bergey.

MARCEL ROBERT (de Limoges) est le délégué de l'ancienne Association des Démocrates du Centre, qui compte toujours de nombreux amis dans la région limousine. Il a été chargé par l'Abbé Desgranges d'apporter au Congrès l'expression de toute sa sympathie. Dans le Centre, sans doute, la propagande est difficile; mais, à Limoges, notre groupe revit. Nous constituerons d'ici peu une Fédération de la Haute-Vienne et de la Creuse, et nous ferons de la propagande méthodique. Marcel Robert insiste, comme il l'avait fait le matin, pour que chaque membre du Parti ait sa carte.

Franz SERRIER excuse le D^r Barbin, président de la Fédération des R. D. du Loiret. Ce département, comme tous ceux du Centre, est un peu apathique et, par ailleurs, les dirigeants de la Fédération sont très pris par leurs occupations professionnelles. Néanmoins, il ya des éléments d'action. Jusqu'à présent, nous avons surtout agi par la presse. Le 7 décembre, nous aurons une journée de propagande avec Robert Cornilleau et Champetier de Ribes.

PAUL GOUSSU. — Il y a eu, au Mans, la semaine dernière, une réunion très intéressante. Sur 44 convocations, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer 40 présences et adhésions. Nous allons nous constituer officiellement et travailler.

AMBROISE BIGORGNE. — Dans le Morbihan, la situation est également un peu spéciale et difficile. Il existe une Fédération embryonnaire, qui a organisé une réunion au début de l'année. Cornilleau est venu à Vannes; il doit y revenir, et nous agissons en liaison étroite avec nos amis du Finistère.

TRAYER (de Dinan). — Je suis des Côtes-du-Nord,

mais je ne représente aucune organisation de ce département. Il existe dans les Côtes-du-Nord un Comité démocratique, mais c'est une simple formation électorale, et on ne s'aperçoit de son existence que tous les quatre ans. Cependant, les éléments d'action et les sympathies ne manquent pas dans ce département, où l'*Ouest-Eclair* a fait élire ses huit candidats.

Olivier BERTHOU. — Notre ami Le Hire, de Morlaix, vient de constituer, à Saint-Quay-Portrieux, un Comité R. D. qui est rattaché à la Fédération du Finistère, en attendant la formation d'une Fédération des Côtes-du-Nord.

Robert FACQUE. — Dans la Seine-Inférieure, nous avons constitué, il y a un an, l'Union des Chrétiens-Sociaux et des Républicains-Démocrates. Cette Union a déjà donné un certain nombre de conférences à Rouen, à Elbeuf, à Dieppe, etc. Raymond Laurent et Robert Cornilleau sont venus parler chez nous. Nous publions un journal : *Le Démocrate de Normandie*, répandu à plus de 5.000 exemplaires. — Au Havre, il y a un noyau d'amis. D'ici peu, nous organiserons une journée de propagande démocratique.

M. GAILLARD. — Dans l'Oise, les Démocrates comptent certainement beaucoup de sympathies; mais il existe un Parti républicain national bien organisé, vivant, autonome, et pas du tout découragé.

M. RENAULT. — Dans l'Aisne, il n'y a pas d'organisation, mais quelques militants pleins d'ardeur. La presse nous est plutôt favorable. Nous allons nous mettre au travail et demander à nos amis de Paris de venir nous aider.

Emile LANDÉ. — La Seine-et-Oise est une terre d'élections... (*Rires.*) En 1920, nous avons constitué une Fédération de R. D. qui comprend ce que nous appelons des « nids d'aigles ». Sannois est l'un d'eux. Notre situation y est très forte et, l'an prochain, nous avons l'espoir, et même plus que l'espoir, d'enlever la mairie de cette commune, actuellement détenue par le Cartel des Gauches. Dans le département, nous avons plusieurs comités et des correspondants dans plus de cent communes. Récemment, avec notre dévoué ami Charles Dauchez, nous avons organisé une grande réunion à Juvisy; Joseph Brom a bien voulu venir nous donner une conférence, et

il a eu beaucoup de succès. — A côté de notre organisation, il existe en Seine-et-Oise un Cartel d'Union Républicaine qui a permis de faire, aux dernières élections législatives, l'union entre la liste Colrat et la liste Tardieu. Les R. D. pratiquent vis-à-vis de cette Union la politique de la présence, et ils comptent dans son sein de très fortes sympathies.

Pierre BERNÈDE dit quelques mots du Groupement d'Action Démocratique de Paris, qui agit parallèlement avec la Fédération des R. D.

J. ZAMANSKI. — Ce rapide tour de France nous a permis de constater, en somme, qu'il y a partout des éléments d'action. Il suffit de mettre en œuvre toutes ces bonnes volontés et de les organiser méthodiquement. Ce sera la tâche du secrétariat général.

E. DESGRÈES du Loû appelle l'attention du Congrès sur la question des étudiants. — Il faut attirer à nous les étudiants. Il serait important de connaître les jeunes gens appartenant à des familles amies et qui viennent dans des villes universitaires comme Rennes, faire leurs études de droit, de médecine, etc.

L.-A. PAGÈS donne ensuite des renseignements très intéressants sur la presse étrangère. Dans un certain nombre de journaux de Belgique, d'Italie et d'Allemagne, des articles documentaires ont déjà paru sur l'organisation des Démocrates français. L'annonce de leur Congrès et de la formation de leur Parti a éveillé beaucoup de curiosité. Le Centre catholique allemand suit de très près ce mouvement, et neuf de ses organes lui ont consacré des articles assez importants. De grands journaux de Berlin, comme le *Berliner Tageblatt* et le *Lokal Anzeiger*, ont reproduit ces articles avec des commentaires variés. C'est dire qu'à l'étranger, on suit notre initiative avec attention et que les efforts du Parti Démocrate Populaire ne passeront pas inaperçus.

Marcel PRÉLOR. — La *Reichpost* de Vienne, qui est l'organe officieux du gouvernement autrichien, des journaux de la Suisse allemande, de Tchéco-Slovaquie et d'Espagne ont également publié des articles sur les Démocrates français. On peut dire que, d'une manière générale, la presse étrangère nous observe avec curiosité. Quand la nouvelle de la création du Parti Démocrate Populaire aura fait le tour

de celle-ci, elle aura plus de chance d'impressionner la presse française.

J. ZAMANSKI donne lecture d'un vœu de M. Desnos (du Mans), tendant à la transformation du *Petit Démocrate* en un grand journal quotidien, et à la création d'une caisse de compensation à laquelle adhèreraient nos amis industriels.

Raymond LAURENT. — La transformation du *Petit Démocrate* en quotidien est dans nos projets, mais il est prématuré d'en parler. Nous procédons actuellement à une série de consultations. Nous recueillons des avis, des informations, des documents, et, quand le moment sera venu, nous saisissons le Parti de la question. Quant à la caisse de compensation, cette idée se rattache à celle de la création d'un Office social, que nous envisageons également.

Victor DILIGENT. — Avant d'être quotidien, le *Petit Démocrate* ne pourrait-il devenir l'organe officiel du Parti ?

Raymond LAURENT. — Le *Petit Démocrate* est l'organe et la propriété de la Fédération des R. D. de la région parisienne. Peut-être est-il préférable qu'il conserve son autonomie, quitte à appuyer le plus fortement possible l'action et la propagande du Parti.

Henri TEITGEN souhaite, lui aussi, que le *Petit Démocrate* devienne l'organe officiel du Parti, et il fait un éloge très flatteur de notre journal.

Robert CORNILLEAU remercie Diligent et Teitgen, mais il est entièrement d'accord avec Raymond Laurent, et il fait toutes réserves sur la transformation du journal en organe officiel.

Pierre BERNÉDE demande que le Parti ait un organe officiel, qui ouvre ses colonnes aux représentants des diverses nuances du Parti, et qui soit sous le contrôle très strict de la Commission exécutive.

Etienne TOURÉ (de Rouen) parle dans le même sens.

Jean LEROLLE. — La presse tout entière du Parti, conformément aux statuts de ce dernier, est sous le contrôle du Parti.

Ernest PEZET. — Il peut y avoir des tendances différentes et même divergentes. C'est naturel, c'est même désirable : le Parti n'en sera que plus vivant. Tout le monde ne peut avoir exactement la même opinion sur toutes les questions. Mais ce qui est inad-

missible, c'est que, dans la presse, on critique les méthodes et les personnes.

Victor DILIGENT insiste de nouveau pour que le Parti adopte le *Petit Démocrate* comme organe officiel. Plusieurs congressistes appuient sa proposition.

J. ZAMANSKI met aux voix, et la majorité vote la proposition de Diligent.

Le D^r THIBOUT remercie, au nom de la Fédération. Il dit que celle-ci examinera le vœu avec bienveillance.

Olivier BERTHOU demande que le Secrétariat général envoie des communiqués de presse.

Raymond LAURENT. — Le B. A. C. le faisait déjà ; le Secrétariat du Parti continuera. Nous utiliserons très largement la presse pour faire connaître les efforts de nos députés et de nos propagandistes.

L'abbé TROCHU propose de réunir très prochainement un Congrès de journalistes démocrates, ou sympathiques au Parti Démocrate Populaire.

Eugène BRAQUET propose de constituer une Association, ou même un Syndicat, des journalistes démocrates.

Raymond LAURENT. — Nous retenons la proposition de l'abbé Trochu. Celle de Braquet nous paraît aussi très intéressante et, l'an prochain, nous organiserons un petit Congrès de journalistes à Paris.



La question financière fait l'objet d'une discussion très courte. Raymond LAURENT adresse un appel à la générosité de tous : ce n'est pas une question qui prête à de longues discussions ; il n'y a qu'à souscrire.

On renvoie à la séance du lendemain matin l'élection du Conseil National.

LA JOURNÉE DU DIMANCHE 16

Séance du Matin

ÉLECTION DU CONSEIL NATIONAL ET DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

PRÉSIDENCE DE E. DESGRÈES DU LOU

Conformément aux statuts, l'Assemblée procède à la nomination du premier Conseil National, qui est ainsi composé :

Victor BALANANT, député du Finistère; Henri BARAL, représentant de commerce, Avignon; F. BELLEC, notaire, Landivisiau (Finistère); Maurice BERGER, industriel, Orléans; Georges BERNARD, représentant de commerce, Vincennes; Pierre BERNARD, rédacteur en chef du *Mémorial*, Saint-Etienne; Pierre BERNÈDE, employé, Paris; Olivier BERTHOU, secrétaire général de la Fédération des R. D. du Finistère; E. BESANÇON, industriel, Saint-Denis; BIDAULT, Lyon; Camille BILGER, député du Haut-Rhin; Alfred BOUR, président de la Société des Jardins ouvriers de Pantin-Aubervilliers; R. BRANDELA, secrétaire social, Troyes; Eugène BRAQUET, employé, Paris; Joseph BROM, député du Haut-Rhin.

Henri BRUCHON, ancien bâtonnier, Lons-le-Saulnier; CADIC, député du Morbihan; A. CHAMPETIER DE RIBES, député des Basses-Pyrénées; Lucien CHAUMONTET, négociant, Montauban; Louis COIRARD, avoué à la Cour d'Appel, Aix-en-Provence; Robert CORNILLEAU,

directeur du *Petit Démocrate*; Gabriel COUSTAUD, avocat, Béziers; Charles DAUCHEZ, notaire, Epinay-sur-Orge; Joseph DEFOS DU RAU, ancien député des Landes; H. DESCOS DU COLOMBIER, secrétaire général d'œuvres sociales, Grenoble; E. DESGRÈES DU LOU, directeur politique de *l'Ouest-Eclair*; Victor DILIGENT, avocat, Roubaix; Ernest DOROTTE, négociant, Guéret; Joseph DOUSSOU, représentant de commerce, Bordeaux-Talence; Gaston DUBOCAGE, agent d'assurances, Lille; Louis DUROIS, avocat à la Cour de Rennes, conseiller général du Morbihan.

Joseph DUGUET, avocat à la Cour d'Appel, Toulouse; Robert FACQUE, avocat agréé, Rouen; Albert FOURNIER, directeur de la *Liberté de l'Ain*, Bourg; FOURNIS, avoué, Quimperlé; Raoul FRANCOU, négociant, Salon-de-Provence; Michel FROISSART, agriculteur, Dommartin (Pas-de-Calais); Jean GAILLARD, avocat, Paris; Paul GALLAND, représentant de commerce, Persan-Beaumont (Seine-et-O.); Paul GOUSSU, négociant, Le Mans; Augustin GUILLERME, secrétaire de mairie, Sauzon (Morbihan); Ernest HOCHEDÉ, Toulon; Jean JADÉ, député du Finistère; Louis JOURDAN, industriel, La Bocca (Alpes-Maritimes); Charles LABORIE, commerçant, Bordeaux; Antoine LALANDE, assureur, Nancy; P. LAMAZOU-BETBEDER, député des Basses-Pyrénées; Emile LANDÉ, employé, Sannois (Seine-et-Oise); Philippe DE LAS CASES, conseiller général de la Lozère; Eugène LAUDOZE, employé de banque, Clermont-Ferrand; J. LE COMTE, négociant, Montrouge; Marcel LECOQ, administrateur de sociétés, Paris; LE DOUAREC, député d'Ille-et-Vilaine; LE HIRE, avocat, Morlaix; D^r Maurice LEMESLE, Rouen; Ferdinand LENFANT, négociant, Marseille.

Albert LEPOIVRE, brasseur, Seclin (Nord); Jean LEROLLE, ancien député de Paris; Jacques L'HONEN, professeur, Cannes; Armand LILLE, directeur commercial, Paris; Louis LORTA, ingénieur, Paris; Chanoine G. LOUIS, député de la Moselle; Emile MAHÉO, imprimeur, Vannes; Cl. METTON, président du Syndicat agricole, Neulise (Loire); Louis MEYER, député de la Moselle; Alfred MICHELIN, journaliste, Paris; Pierre MOCAËR, conseiller général du Finistère; Bernard MONNIOT, chef de contentieux, Paris; J.-M. MORDON, agriculteur, Imphy (Nièvre); D^r X. MORDRET, Le Mans; D^r Louis MURAT, Marseille; L.-A. PAGÈS, rédacteur en chef de *l'Ouest-Eclair*; Isidore PAS-

QUIER, président du Syndicat agricole, Livré (Mayenne); Robert PESLE, Le Havre; Edmond PETIT-FILS, député des Ardennes; Charles PICHON, journaliste, Paris; Jules PIGASSE, avocat à la Cour d'Appel, Toulouse; Georges PINEAU, directeur de l'*Auvergne Républicaine*, Aurillac; Michel PINOT, directeur de la Banque Populaire, Nevers; Charles POISSON, avoué, Angers; François REILLE-SOULT, ancien député du Tarn; Marcel ROBERT, représentant de commerce, Limoges.

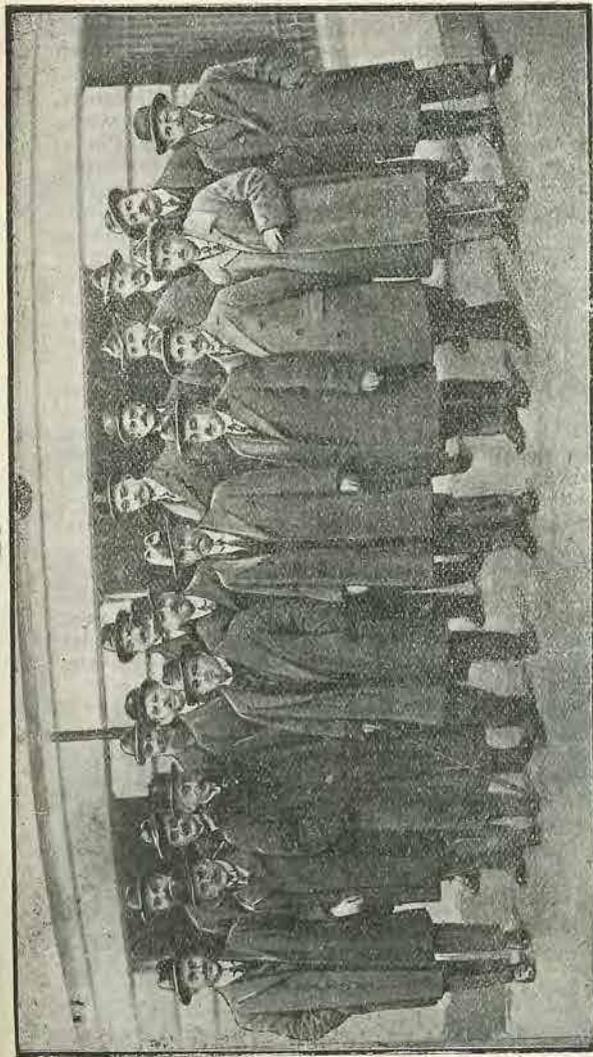
Emile RODET, avocat à la Cour d'Appel, Lyon; Gaston DE SAINT-AUBERT, maire de Sains-les-Marquion (Pas-de-Cal.); F. SAUDUBRAY, Le Mans; Thomas SELTZ, député du Bas-Rhin; Franz SERRIER, maître-imprimeur, Orléans; SIGNORET, industriel, Nice; Paul SIMON, député du Finistère; Henri TEITGEN, avocat à la Cour d'Appel, Nancy; D^r Georges THIBOUT, ancien député de la Seine; D^r Ernest THIELE, président des Syndicats indépendants d'Alsace, Strasbourg; Etienne TOURÉ, secrétaire commercial, Rouen; Jean Tournellec, Lambezellec (Finistère); Jacques TOURRET, avocat à la Cour d'Appel, Lyon; Jean TRAYER, Dinan; Pierre TRÉMININ, député du Finistère; Léon VIELLEFON, ouvrier cheminot, Lille; Michel WALTER, député du Bas-Rhin; J. ZAMANSKI, industriel, Paris.

NOMINATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Le Conseil National s'est aussitôt réuni pour nommer la Commission Exécutive du Parti. Le vote a eu lieu au bulletin secret.

Ont été élus :

Alfred BOUR, président de la Société des Jardins Ouvriers de Pantin-Aubervilliers; Joseph BROM, député du Haut-Rhin; A. CHAMPETIER DE RIBES, député des Basses-Pyrénées; Robert CORNILLEAU, directeur du *Petit Démocrate*; E. DESGRÈS DU LOÛ, directeur politique de l'*Ouest-Eclair*; Victor DILIGENT, avocat, Roubaix; Robert FACQUE, avocat agréé, Rouen; Michel FROISSART, agriculteur, Dommartin (Pas-de-Calais); Emile LANDÉ, employé, Sannois (Seine-et-Oise); Phi-



Premier rang (de gauche à droite) : Raymond LAURET, Joseph BROM, E. DESGRÈS DU LOÛ, Michel WALTER, D^r Georges THIBOUT, Emile LANDÉ, Robert FACQUE, Armand LILLE, Jean LEROLLE.
Second rang (de gauche à droite) : Alfred BOUR, Robert CORNILLEAU, Pierre TRÉMININ, Paul SIMON, A. CHAMPETIER DE RIBES, Marcel LECOQ, J. ZAMANSKI, Alfred MICHELIN, Victor DILIGENT, Michel FROISSART, Philippe DE LAS CASES.
Manquant : Léon VIELLEFON, Charolne G. LOUIS, Bernard MONNOT, Jacques TOURRET.

lippe DE LAS CASES, conseiller général de la Lozère; Marcel LECOQ, administrateur de sociétés; Jean LEROLLE, ancien député de Paris; Armand LILLE, directeur commercial, Paris; Chanoine G. LOUIS, député de la Moselle; Alfred MICHELIN, journaliste, Paris; Bernard MONNIOT, chef de contentieux, Paris; Paul SIMON, député du Finistère; Jacques TOURRET, avocat à la Cour d'Appel, Lyon; D^r Georges THIBOUT, ancien député de la Seine; Pierre TRÉMINTIN, député du Finistère; Léon VIELLEFON, ouvrier cheminot, Lille; Michel WALTER, député du Bas-Rhin; J. ZAMANSKI, industriel, Paris.

NOMINATION DU BUREAU

La Commission Exécutive a tenu immédiatement séance pour élire son Bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président : D^r Georges THIBOUT, ancien député de la Seine.

Vice-Présidents : E. DESGRÈS DU LOÛ, directeur politique de l'*Ouest-Eclair*; — Philippe DE LAS CASES, conseiller général de la Lozère; — Paul SIMON, député du Finistère; — Léon VIELLEFON, ouvrier cheminot, Lille; — Michel WALTER, député du Bas-Rhin.

Trésorier : J. ZAMANSKI, industriel.

Secrétaire politique du Groupe parlementaire : Robert CORNILLEAU, directeur du *Petit Démocrate*.

Secrétaire général du Parti : Raymond LAURENT, chargé de cours au Collège des Sciences Sociales.

LE BANQUET

Le banquet qui suivi l'élection de la Commission exécutive et du Bureau a été la première manifestation officielle du Parti Démocrate Populaire.

Il est une heure lorsque les membres de la Commission Exécutive arrivent à la Brasserie Tourtel, rue de Strasbourg. Les convives se présentent en foule aux tables du banquet. Le service d'ordre, dirigé avec autant de tact que de dévouement par notre ami Paul Leclercq, président du Comité R. D. de Nanterre-Centre, aidé par les commissaires de la Fédération de la Seine, a dû conduire les retardataires dans deux autres salles, de sorte qu'il y eut trois banquets.

À la table d'honneur, dressée dans la grande salle du Restaurant Tourtel, le D^r Thibout préside, assisté de Emmanuel Desgrées du Lou, Philippe de Las Cases et Joseph Zamanski.

Nous remarquons la présence de MM. L. Duval-Arnould et Edouard Soulier, députés de Paris, qui ont bien voulu nous faire l'amitié d'être des nôtres.

Nous regrettons d'ailleurs de ne pouvoir citer les nombreuses personnalités présentes. Presque tous les députés du Groupe des Démocrates sont là, et aussi nos amis Jean Lerolle, Alfred Bour, l'abbé Trochu, L.-A. Pagès, Charles Pichon, Galland, Robert Facque (de Rouen), Victor Diligent (de Roubaix), Emile Landé, Marcel Lecoq, Charles d'Hellencourt, Alfred Michelin, Michel Froissart, D^r Monges et Henri Fabre (de Marseille), A. Boissard, ancien député, Armand Lille, Jean des Cognets, Francis Guériault, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, Alexandre Souriac, le D^r Etienne Besson, ainsi qu'un grand nombre de membres du Conseil National.

De nombreux présidents et militants des Comités R. D. de la Seine : Edmond Besançon, Georges Bernard, A. Lefèvre, J. Le Comte, Georges Long, Henri Bernard, E. Petit, J. Larigaldie, le D^r Charles Boulay, ancien conseiller d'arrondissement; Louis Chail-

loux, Léon Foy, G. Vernier, P. David, M. Verdier, F. Bourgeois, O. du Bédos, R. Mégret, A. Albaret, D. Cachin, D^r Boeldieu, P. Duménil-Leblé, Roger Colomb, E. Advielle, H. Collin, Dilly, G. Kreder, D^r Denis Bour, A. Arnould, E. Tisserant, E. Ferment, A. Robin, Marquigny, P. Alicot, Koehler, Gaston Pelletier, Rochard, Mauchain, etc., etc. Nous nous excusons auprès de tous ceux — nombreux — que nous oublions.

Dans un autre restaurant de la rue de Strasbourg, Paul Simon, Michel Walter, Pierre Trémintin, Robert Cornilleau, Raymond Laurent, présidaient une autre table à laquelle avaient pris place également Pierre Bernède, Deledicque, Eugène Braquet, Ferdinand Lenfant (de Marseille), Eugène Laudouze (de Clermont-Ferrand), Marcel Robert (de Limoges), etc.

De nombreuses dames nous avaient fait l'honneur d'être des nôtres.

A l'heure des toasts, on enleva une partie des tables de la grande salle Tourtel, et les commissaires vinrent prévenir les convives des autres banquets. La plupart durent rester debout, faute de place. La salle du banquet principal offrait un spectacle pittoresque : des groupes occupaient l'escalier, étaient grimpés sur des bancs ou sur des tables refoulés le long des murs. Pas un coin n'était libre.

Un ardent appel aux militants

Le président donne d'abord la parole au secrétaire général du Parti, notre ami Raymond LAURENT, au nom duquel il est superflu d'ajouter maintenant une épithète, car les résultats de son effort — le Congrès, qui a été le triomphe de son action obscure et tenace, la foule assemblée au banquet — sont plus éloquents que tout adjectif. Aussi, quand il se lève, une magnifique ovation l'accueille et lui exprime la reconnaissance de tous.

Raymond Laurent, en termes partis du cœur, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a faite en l'investissant de la lourde tâche d'organiser le secrétariat général du Parti. Parlant le premier, il veut être bref pour donner l'exemple de la discipline et de l'exactitude. Son éloquence, pour être concise, n'en est pas moins ardente, et il soulève

l'enthousiasme général par son appel au dévouement animé d'un esprit tout ensemble idéaliste et réaliste, à l'optimisme résolu et à la constante générosité de tous les militants, qui sont la force, l'espoir et la garantie de succès du nouveau Parti. (*Longs applaudissements.*)

Bâtir et gouverner

Après le secrétaire général, on entend le trésorier : Joseph ZAMANSKI. Il y a, dans sa haute taille de chevalier, dans son regard, dans son éloquence, un curieux et sympathique mélange de rêve et de volonté énergique. En lui, deux races admirables ont marié leur génie. Joseph Zamanski n'incarne-t-il pas cet esprit idéaliste et réaliste dont parlait tout à l'heure Raymond Laurent ?

La politique, c'est la guerre, et l'argent en est le nerf. Le rôle du trésorier est donc décisif, et il faut que tous nos amis l'aident à le remplir, ce rôle difficile, en remplissant la caisse...

Après avoir marqué le caractère constructif du Parti Démocrate, qui se prépare à bâtir et à gouverner, dans le sens le plus haut du terme, Zamanski fait appel à la générosité immédiate de tous les congressistes. « Il nous faut de l'argent. Nous sommes pauvres. Nous n'avons pas honte de tendre la main, parce que nous travaillons dans l'intérêt de tous. Souscrivez ! Aidez-nous à vous aider... Et faisons du Parti Démocrate un instrument puissant pour développer l'esprit social, reconstituer les cadres sociaux, et donner aux citoyens le sens de leurs responsabilités et la volonté de se dévouer au bien de tous. »

De très vifs applaudissements saluent l'appel de Joseph Zamanski, et, tout à l'heure, les souscripteurs lui répondront d'une manière plus pratique encore.

Les cloches d'Ys

Pierre TRÉMINTIN, député du Finistère et président de la première Fédération de Républicains-Démocrates — qui compte aujourd'hui quatre élus au Parlement et de nombreux représentants dans les assemblées départementales et communales du Finis-

tère — est un orateur qui a, dans son âme lyrique et dans son souffle éloquent, quelque chose de l'âme et du souffle de Lamartine. Haut, vibrant, une belle tête noire encadrée d'une barbe argentée, le regard semblant scruter le large et l'avenir... C'est l'avenir, en effet, qu'évoque Trémintin, en saluant le berceau du Parti Démocrate.

« Il sera, s'écrie-t-il, fécond comme nos foyers de Bretagne, où, Dieu merci, les berceaux sont encore plus nombreux que les tombes... » (*Applaudissements enthousiastes.*)

Il redit la légende des cloches d'Ys qu'on entend tinter, certains soirs, sur les rivages du Finistère. « Ce soir, dit-il, dans l'horizon brumeux de ma petite patrie, on entendra tinter les cloches d'Ys pour célébrer notre naissance... »

« Nous ne sommes pas des démagogues »

Paul SIMON, le doyen des députés démocrates — un jeune doyen, puisqu'il n'a même pas 40 ans — trace en quelques touches rapides et vivement colorées, l'esprit et la ligne générale de la philosophie politique dont se réclament les Démocrates Populaires. « Pour nous, la République que nous aimons et voulons faire vivre, n'est pas une doctrine matérialiste et desséchante, un corps de préceptes anti-religieux et amoraux. Nous ne nous réclamons pas davantage, sur le terrain politique, de l'Eglise qui est en dehors et au-dessus des partis. Mais nous ne sommes pas des démagogues; nous ne promettons pas des choses que nous ne pourrions pas tenir; nous voulons que chacun prenne ses responsabilités. Soyons hardis, mais consciencieux.

« Enfin, nous voulons, entre les peuples, une paix équitable et fondée sur la morale. » (*Acclamations redoublées.*)

Le « Sanglier des Ardennes »

Edm. PETITFILS, député démocrate des Ardennes, parle ensuite. C'est un rude orateur, à la stature imposante. A la fois âpre et vigoureux, il est, lui, l'incarnation de l'âme et de la terre des Ardennes :

terre de combat qui vit passer les invasions, mais qui toujours resta fidèle à la patrie, terre des grands politiques et des grands capitaines, comme Turenne et Chanzy, terre des sangliers qui symbolisent la force, l'indépendance et la résistance farouche.

Edmond Petitfils est heureux d'appartenir au Groupe des députés démocrates, qui représente exactement les idées qu'il défend, depuis de longues années, dans son département natal. Il est heureux et fier d'apporter son adhésion et celle de ses amis au nouveau Parti Démocrate Populaire, et ce n'est pas seulement une adhésion du bout des lèvres, c'est une adhésion de raison et de cœur, d'un cœur ardent et généreux, qui se donne tout entier.

La salle applaudit longuement et, par-delà l'enceinte, l'ovation des Républicains-Démocrates s'adresse aux régions occupées, dévastées et mutilées que représente le député démocrate des Ardennes.

A l'Alsace et à la Lorraine

Il fallait qu'une voix autorisée adressât l'expression de la reconnaissance profonde des Démocrates français à leurs frères d'Alsace et de Lorraine. Cette voix, notre éminent ami Emmanuel DESGRÈES DU LOÛ, vice-président du Parti Démocrate Populaire, directeur politique du grand régional démocrate *l'Ouest-Eclair*, qui, depuis vingt-cinq ans, a tant fait pour nos idées en Bretagne et dans l'Ouest, va la faire entendre.

Pendant tout le Congrès, les députés démocrates du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ont apporté une collaboration qu'ont pu apprécier nos amis. Ils ont été parmi les meilleurs ouvriers du Parti. Desgrées du Loû les en remercie.

Il rappelle avec émotion le chant de deuil et de fidélité qu'on chantait dans les foyers alsaciens et lorrains, après les malheurs de 1871. A ce chant de tristesse a succédé l'hymne de joie qui retentit depuis le retour complet et définitif de Metz et de Strasbourg dans le sein de la communauté française. Aussi n'en déplorons-nous que davantage les menaces criminelles qu'ont proférées les politiciens du Bloc des Gauches, depuis leur victoire électorale du 11 mai, contre les libertés de l'Alsace et de la Lor-

raine. Cette politique de haine et de division est d'autant plus regrettable que la France a besoin d'envisager la politique étrangère dans un esprit d'union.

Ici, E. Desgrées du Loû n'hésite pas à faire allusion à la question du rapprochement franco-allemand. Ce rapprochement, dont certains hommes politiques se sont fait un tremplin, nous ne pouvons pas l'envisager tant que l'Alsace et la Lorraine étaient sous la botte allemande; c'était, à la fois, une question d'honneur, de dignité et d'intérêt national. Maintenant que nous avons eu la victoire, la question ne se présente plus de la même façon. La France est sans rancune, mais il ne suffit pas de faire du sentiment. La politique extérieure est surtout une affaire de réalités. La justice a des droits imprescriptibles. La première condition d'un rapprochement entre les peuples comme entre les individus, c'est l'exécution de la signature donnée.

Desgrées du Loû s'en voudrait d'ailleurs d'insister davantage; il a seulement voulu souligner que, si le retour de l'Alsace et de la Lorraine avait une importance nationale, elle a aussi une importance internationale. On peut dire que la présence de ces chères provinces au foyer français conditionne également notre politique intérieure et notre politique extérieure. Nous sommes donc, de toute notre âme et dans tous les domaines, aux côtés de la Lorraine et de l'Alsace.

Une très longue ovation accueille les paroles de notre ami.

Du rêve à la réalité

C'est encore une double salve d'applaudissements qui accueille Philippe DE LAS CASES, vice-président du Parti, lorsque, avec netteté, avec vigueur et avec esprit, après avoir félicité et remercié de leur courage les quatorze Démocrates Populaires de la Chambre, dont le geste « a fait descendre notre parti des limbes du rêve dans la réalité de ce jour », il définit la position du Parti en face de la Fédération fondée par le général de Castelnau et en face de la Ligue présidée par M. Millerand.

« Nous nous inclinons avec respect, dit notre ami,

devant la figure magnifique du général de Castelnau (*applaudissements unanimes*), confiants en sa parole nous affirmant que son groupement n'est pas un parti. Nos mouvements respectifs ne peuvent donc ni se heurter ni se confondre. (*Approbatons vigoureuses et bravos.*)

« Avec la Ligue Républicaine Nationale, nous pourrons peut-être un jour, à l'occasion, faire un mariage de raison... Mais aujourd'hui, nous sommes au baptême... Ne mêlons pas les sacrements. (*Applaudissements répétés.*)

« Je bois aux 50 députés Démocrates Populaires de 1928 ! »

Vers la Victoire

Robert CORNILLEAU fait une allusion amusante aux rues Saint-Georges et de la Victoire, où vient de se tenir le Congrès. C'est rue de la Victoire que Bonaparte habitait et qu'il réunit ses amis à la veille du 18 Brumaire. Les Démocrates, eux, ont plus confiance dans la force des idées qui persuadent, qui rayonnent et qui vivent, que dans la force matérielle et passagère des baïonnettes. Notre ami salue les militants de la banlieue, très nombreux au banquet, rappelle les élections du 11 mai, où il a été candidat avec ses amis Alfred Bour et Georges Thibout : « Nous avons, dit-il, perdu la partie le 11 mai dans la Seine, mais aujourd'hui nous la gagnons dans la France entière... Le 16 novembre 1924 marque le commencement de la revanche ! »

Nos amis acclament le directeur du *Petit Démocrate*.

Michel Walter

« Mes chers amis, dit-il, je vous remercie au nom de mes amis d'Alsace, je remercie M. Desgrées du Loû du fond de notre cœur. Il nous a émus et profondément touchés en évoquant tout à l'heure le vieux chant de nos foyers alsaciens. Oui, nous avons beaucoup souffert, et nous sommes restés fidèles. Nos pères ont souffert encore plus que nous, et c'est parce que nous avons été bercés dans le culte de

la fidélité à la France, que nous sommes si profondément attachés à notre cause française.

« Aujourd'hui se réalise un vieux rêve de l'Union Populaire Républicaine d'Alsace. Je puis vous assurer que la naissance du Parti Démocrate Populaire aura chez nous un écho enthousiaste. Le nouveau Parti a inscrit dans son programme trois principes qui nous sont particulièrement chers :

« Le Parti Démocrate Populaire veut établir la Démocratie dans l'ordre social. Nous la voulons, nous aussi, depuis longtemps. Nous employons tous nos efforts à réaliser les principes d'une vraie justice sociale. C'est pourquoi nous combattons à la fois, avec la même énergie : et le socialisme révolutionnaire qui est l'apôtre de la stérile doctrine de la lutte de classes, et le capitalisme égoïste qui est l'adversaire de l'ascension de la classe ouvrière à un niveau économique et moral plus élevé.

« Le nouveau Parti affirme la nécessité d'une réforme fondamentale de l'appareil administratif, et il veut, sur la base du régionalisme, supprimer la centralisation excessive. Nous aussi, Alsaciens, nous voulons que les différentes régions de France aient le droit de poursuivre plus librement les aspirations d'ordre économique et social qui résultent de leur situation particulière.

« Le Parti Démocrate Populaire, enfin, nous donne complète satisfaction au point de vue religieux. Nous sommes d'avis que tout esprit de sectarisme est contraire aux principes de la liberté et de la justice, qui sont à la base de toute véritable démocratie. Autant que vous, nous repoussons toute idée de parti confessionnel. Il ne faut pas de parti catholique. Notre Union Populaire Républicaine d'Alsace n'est pas un parti confessionnel. Nous sommes un parti politique, et nous avons exactement sur ce point les mêmes principes que vous.

« Mes chers amis, la France, cinq ans après la plus affreuse des guerres, est retombée sous le joug de ce régime abject que l'on peut tenir pour responsable de tous les malheurs de la Patrie. C'est par la faute du sectarisme imbécile des gens au pouvoir que la glorieuse nation française, de tous temps symbole de la franchise, de la générosité, de l'esprit chevaleresque, risque de devenir aux yeux du monde le pays de l'intolérance et de la haine. En face de

cette situation, c'est notre devoir à nous de grouper tous ceux qui repoussent cette politique sectaire, pour préparer la défense et la résistance, pour rétablir nos libertés et nos droits les plus sacrés qui sont menacés. Il ne faut dans nos rangs ni indifférents, ni égoïstes, ni peureux. Il nous faut des hommes énergiques, sincères, résolus, qui seront les officiers de la grande armée que nous allons grouper autour du drapeau de notre Parti Démocrate.

« Il y avait une nécessité absolue de créer en France un grand Parti Démocrate et Populaire qui, solidement ancré dans les masses du peuple par ses doctrines politiques et sociales, sera le contrepoids de toute cette politique néfaste pratiquée par le Cartel des Gauches. Si, en ce moment, la joie d'avoir accompli cette œuvre et fondé le Parti Démocrate Populaire est unanime parmi nous, il n'y a cependant, je puis le dire, personne qui soit plus heureux que nous, représentants de l'Alsace, nous qui avons attendu avec impatience ce jour où, à l'intérieur du pays, se formera un grand parti auquel nous pourrions adhérer avec enthousiasme, parce qu'il défendra à travers toute la France les grands principes qui sont à la base de notre organisation politique en Alsace.

« L'Union Populaire Républicaine d'Alsace, le parti le plus important des provinces recouvrées, forme aujourd'hui les vœux les plus ardents pour l'avenir de ce nouveau grand Parti national. C'est dans cet esprit que je lève mon verre à la prospérité du Parti Démocrate Populaire, à une liaison toujours plus étroite entre notre organisation politique régionale et le Parti national, et que j'exprime l'espoir de pouvoir saluer, à l'un des prochains Congrès de notre parti d'Alsace, les représentants du Parti Démocrate Populaire. *(Longues acclamations. Toute l'assistance est debout.)*

Le Discours d'un chef

Lorsque le D^r Georges THIBOUT, président élu de la Commission Exécutive du Parti Démocrate Populaire, se lève, une magnifique ovation lui est faite. Pendant cinq minutes, les mains battent et les cris de « Vive Thibout ! » retentissent. Le silence une

fois rétabli, Philippe de Las Cases a un mot spirituel et délicieux : « Le plébiscite est fait », s'écrie-t-il, et toute la salle applaudit de nouveau.

Puis le D^r Thibout prononce le beau discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS.

A la fin de ce Congrès, si encourageant, si reconfortant, si plein d'espérances; au terme de ce banquet où se sont manifestés d'une voix unanime la ferveur, l'enthousiasme et le dévouement de nos amis, mes premières paroles seront des paroles de remerciement et de reconnaissance.

A tous ceux qui, malgré mes objections, m'ont élu président de la Commission exécutive du Parti Démocrate Populaire, à tous ceux qui ce matin m'ont manifesté tant de confiance et des sentiments si affectueux, je dis un sincère merci, en les assurant que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour servir de mon mieux les intérêts du nouveau Parti. (*Vifs applaudissements.*)

A tous ceux qui ont préparé le succès de ces premières assises; à nos amis du Parlement qui, malgré les difficultés que j'ai connues moi-même pendant la précédente législature, sont arrivés à former un Groupe à la Chambre (*applaudissements*); à nos amis de la Presse, qui se sont montrés si bienveillants et si dévoués; à nos amis des différents groupes et particulièrement — les délégués de province ne m'en voudront pas — à mes amis de la Fédération des Républicains-Démocrates de la région parisienne; aux militants isolés, non les moins méritants, à coup sûr; enfin et surtout aux organisateurs de ce Congrès et spécialement à notre ami Raymond Laurent, dont j'ai suivi jour par jour le labeur opiniâtre et incessant pendant des mois et des années, je suis heureux d'exprimer très simplement, mais de tout cœur et non sans émotion la reconnaissance du Parti qu'ils ont aidé à naître. (*Applaudissements.*)

Nous sommes un Parti uni

Mais, Messieurs, si nous avons obtenu un si beau succès, vous avez pu vous rendre compte, par les séances de ce Congrès, que ce n'a pas été sans tra-

vail. Notre Parti est né d'une vaste coopération, qui s'est fortement traduite dans le passé et qui s'affirmera plus résolument encore dans l'avenir.

Nous sommes un Parti uni — je ne dis pas unifié : ce qui ne serait pas la même chose (*rires*), — et pourtant nous provenons, les uns et les autres, de régions géographiques variées. C'est ainsi que, par vos personnes, Paris avec sa vie intense et fiévreuse; la banlieue, véritable ruche, avec ses innombrables usines, touchent la Seine-et-Oise aux paysages si variés; vont rejoindre la Bretagne, aux landes sauvages et aux rocs que l'Océan vient battre; la Normandie aux gras pâturages, où nous voyons ruminer les grands bœufs paisibles; le Nord, avec son agriculture et son industrie si riches et si fécondes; les Ardennes avec leurs sangliers (*rires*); la Lorraine où soufflent les vents de la Colline inspirée; l'Alsace au caractère si marqué, avec ses plaines fertiles, ses belles forêts, ses maisons pittoresques et ses nids de cigognes; la Beauce où l'on entend, l'été, frissonner les moissons dorées; l'Auvergne, avec ses montagnes sauvages et ses torrents où se cache la truite; le Limousin avec ses riants coteaux; la Gironde avec ses vignobles; les Landes avec leurs grands bois de pins; les Pyrénées avec leurs sommets neigeux et leurs lacs limpides; la Provence avec ses flots bleus, ses rochers rouges, ses oliviers et son chaud soleil tant aimé des cigales... Je m'arrête, Messieurs; je m'excuse si j'ai oublié quelqu'un. (*Sourires.*) Mais, grâce à vous, on pourrait parcourir la France tout entière. (*Applaudissements.*)

Une même conception de la France

Nous provenons aussi de milieux différents, de cultures et de professions diverses. Nous ne sommes pas, comme certains, un Parti de Conseils d'administration; comme d'autres, une jeunesse turbulente; comme d'autres encore, un Parti de fonctionnaires politiques. Aussi, ce n'est pas par les intérêts, ni par les passions, ni par les haines que nous nous tenons : c'est par quelque chose de plus fort et de plus profond, c'est par des idées communes, par une conception identique du rôle de la France et du devoir des Français. (*Très bien ! Très bien !*)

Pour nous, la politique est autre chose qu'un combat où il s'agit de porter à l'adversaire les coups les plus durs (encore faudrait-il que l'adversaire ne dépassât pas certaines limites...) Elle est autre chose qu'un mât de cocagne où le plus adroit s'empare de la timbale et l'emporte pour lui seul. (*Rires et applaudissements*). Elle est à nos yeux le travail, fait de patience et d'ardeur, d'habileté et de dévouement, grâce auquel nous ferons pénétrer dans l'âme et dans les mœurs de ce pays la doctrine, disons même : l'idéal auquel tous ici nous croyons. (*Applaudissements répétés.*)

Pourquoi nous sommes républicains

Cet idéal, qui nous réunit tous, — il faut le répéter pour éviter tout malentendu, — c'est d'abord la République. Certes, Messieurs, je sais qu'il est de mode d'en médire et de lui attribuer tous les maux dont nous souffrons; nous ne sommes pas de ceux qui tombent dans cette erreur. Nous ne contesterons pas à l'ancienne monarchie les grands services, encore qu'accompagnés de déficiences graves, que pendant de longs siècles elle a rendus à ce pays. Mais cette même histoire, qui nous rend attentifs aux services réels de l'ancien régime, souligne aussi à nos yeux les mérites de ces foules nombreuses, anonymes, mais non moins laborieuses, sans lesquelles l'œuvre française n'eût jamais abouti. Echevins et syndics des communes, bourgeois, artisans, paysans, gens du roi, prêtres, moines défricheurs, évêques défenseurs des cités, ce sont tous ceux-là, et bien d'autres encore, qui firent la France, non moins que l'ancienne Monarchie, car la France, au fond, c'était eux ! (*Vifs applaudissements répétés.*)

Et maintenant, la Monarchie a passé et la France demeure. Aujourd'hui la nation a la prétention de gérer ses affaires elle-même. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent lui dénier ce droit. Nous sommes, au contraire, de ceux qui pensent que le peuple, d'où sont sortis tant d'hommes illustres dans le passé et dans le présent, est capable de servir la Patrie et de la sauver lorsqu'elle est en danger. (*Applaudissements prolongés.*)

La République est un grand foyer

Mais, si nous ne concevons pas pour la France d'autre régime que cette République démocratique, sous laquelle nous sommes nés et à laquelle nous restons passionnément attachés, nous la concevons, vous le savez, comme la demeure familiale, comme la maison de tous. Pour nous, la République n'est la propriété exclusive d'aucun parti, ni d'aucune secte. (*Très bien ! Très bien !*)

Les vertus républicaines, dont la première est la liberté, ne doivent pas seulement avoir pour but de protéger contre l'oppression le citoyen, l'individu abstrait. Elles sont, au contraire, quelque chose de positif. Elles doivent servir à aider le voisin, à lui permettre de courir sa chance, à donner de la sécurité à ses initiatives, à le soulager s'il vient à défaillir; elles doivent aussi favoriser et étayer l'effort commun et les communes pensées. Nous devons donc travailler sans relâche à faire de la République française une amitié, une sécurité, un grand foyer laborieux, qui s'étendra des Pyrénées aux Vosges et des Alpes à l'Océan. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

L'idéal démocratique et le Travail

Mais voici que, dans ce travail commun, le Travail proprement dit soulève des problèmes redoutables, encore aggravés par les conditions anormales d'un monde où tous les rouages semblent avoir été faussés du même coup. Dans le domaine social, des haines se font jour; des guerres se préparent. Ici encore, notre idéal démocratique s'affirme et exerce son influence bienfaisante. Ce qu'il organise, lui, ce ne sont pas des haines, mais des groupements réguliers de patrons, d'ouvriers, d'employés, toujours professionnels; ce qu'il organise surtout, ce sont des consciences. (*Vifs applaudissements.*)

Et il demande à l'Etat, en toutes ces matières, de ne pas oublier son double devoir : devoir moral, parce qu'il est l'autorité, et devoir financier, parce qu'il est la richesse commune.

Efforts souvent ingrats, Messieurs, mais qu'il ne faut pas se lasser de répéter et d'intensifier, car les sociétés ne se bâtissent pas sur les injustices, les

haines, les duretés du cœur, ni l'envie. Ce sont là au contraire des germes de mort; et ceux qui, par l'organisation professionnelle et par les œuvres sociales, éliminent ces germes de mort, sont les meilleurs serviteurs de leurs compatriotes et les plus sûrs défenseurs d'une société habitable pour tous. (*Très bien ! Très bien ! Applaudissements.*)

L'homme a besoin d'une force supérieure

Mais, Messieurs, ce n'est là ni tout notre programme, ni la partie la plus originale de ce programme. D'autres que nous parlent de la République d'une voix sincère, et cependant semblent parler dans le vide. D'autres poursuivent l'amélioration de notre vie sociale, et les résultats dont ils se vantent semblent bien précaires et insuffisants. C'est qu'ils demandent à la pauvre nature humaine plus qu'elle ne peut donner à elle seule. Ils tirent un chèque sur l'esprit démocratique sans savoir si son compte sera assez fourni. (*Sourires.*) Et ils s'étonnent de leur insuccès; mais c'est le contraire qui serait surprenant.

Pour nous, nous savons qu'il faut à l'esprit et au cœur de l'homme, dès qu'on fait appel à son désintéressement pour le bien de tous, une force supérieure qui le rende capable de dévouement et d'effort. Les énergies morales et religieuses, loin de les combattre, nous les respectons et nous les estimons à un très haut prix. (*Applaudissements répétés.*)

Nous savons très bien qu'elles seules permettent à une société, et spécialement à une société démocratique, de vivre et de durer. Nous savons très bien que, plus que l'intérêt, plus que la passion, plus que la voix de la haine ou l'appel des plaisirs, il y a quelque chose qui soulève les hommes, qui les soutient et qui les mène. Ce quelque chose, c'est l'idéal moral et religieux, sans lequel rien de grand ne s'accomplit sur la terre; et si ce doit être notre plus grande originalité d'associer le respect de cet idéal à la démocratie politique et à la justice sociale, ce sera du moins l'originalité d'hommes qui connaissent l'âme humaine et veulent servir leur pays, non en partisans, mais en réalisateurs. (*Applaudissements prolongés.*)

L'originalité de notre Parti

J'imagine, Messieurs, que personne d'entre vous ne sera effrayé de se savoir original... (*Non ! Non ! et rires.*) Non seulement il ne faut pas nous effrayer de cette originalité, mais encore il faut fortement nous en réjouir; c'est elle qui fera et qui fait déjà le succès de notre Parti. Pourquoi vient-on vers nous ? Pourquoi le Parti Démocrate Populaire s'est-il tout naturellement fondé ? C'est parce que nos aspirations qui répondent au vœu d'un très grand nombre de Français, ne se trouvaient, ni ne se trouvent dans aucun autre Parti. Que nous ont-ils donnés ces vieux partis, sinon de vieux programmes, tellement généraux qu'ils ont l'air interchangeable; de vieilles méthodes, et somme toute une vieille romance chantée par de vieux ténors. (*Rires.*) Tout cela n'a donné que de maigres résultats. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Le « vieux neuf » du Parti Radical

Et il serait facile de vérifier cette remarque sur le cas précis du Parti radical. Ce cartel tout neuf, qui vient de se constituer, mais il semble déjà bien vieux et bien défraîchi, et ses hommes, ses ministres, ont dû avoir des existences antérieures où ils ont déjà pas mal servi. (*Rires.*)

Voici M. Herriot : nous connaissons déjà cette carrure massive, cette chevelure épaisse, cette main qui frappe le cœur, cet air de bon garçon; nous avons déjà entendu ces déclarations sonores, quelquefois creuses et sectaires. Sur ce point (mais sur ce point seulement, hélas !) M. Herriot a hérité de Gambetta.

Quant à M. François-Albert, nous l'avons déjà vu, lui aussi, il y a moins longtemps, avec son visage chafouin, rageur et sa haine ardente : On l'appelait le petit père Combes. (*Rires et applaudissements.*) Et l'on pourrait prolonger les comparaisons... Eh bien ! Messieurs, les Ministres du Cartel des Gauches, nous les avons assez vus, et surtout nous les avons assez supportés. (*Très bien !*) Nous aimons trop notre pays pour ne pas nous rendre compte des risques

qu'il court entre leurs mains. Le pays ne les a pas élus pour la vilaine besogne qu'ils accomplissent; le pays, surtout, s'est rendu compte de leurs aptitudes et de leurs occupations et, lassé de leurs vieilles haines, il se détourne d'eux et se tourne vers des hommes nouveaux qui lui apporteront l'amitié, le travail, la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Appel à l'action

Il faut, Messieurs, que nous soyons ces hommes nouveaux, que le pays réclame pour le guérir et pour le sauver. Un magnifique avenir s'ouvre devant nous si nous savons nous unir, nous entendre, nous discipliner et vaincre. (*Applaudissements.*)

Intensifions donc nos efforts jusqu'à ce que le grain de sénévé soit devenu le grand arbre aux larges feuilles, au tronc puissant, aux racines profondes, qui abritera les oiseaux du ciel. Intensifions nos efforts jusqu'à ce que la France soit réconciliée dans la fraternité des cœurs et le rayonnement des esprits. Intensifions nos efforts jusqu'à ce que les discordes d'hier soient mortes et que notre idéal démocratique ait rendu bien vivantes la paix et l'amitié dans la France de demain. (*Vifs applaudissements.*)

C'est à ces efforts, Mesdames et Messieurs, que je lève mon verre, et aux succès qui les couronneront. Je bois au triomphe de nos idées morales, au Parti Démocrate Populaire et à la France républicaine !

✱

« C'est un discours de chef, écrit notre ami Pagès dans *l'Ouest-Eclair*, un des plus beaux discours que nous ayons jamais entendus. Il est substantiel et élégant, spirituel et profond, imagé et solide, ému et coordonné. » Le D^r Thibout a fait admirer une fois de plus par ses amis, et par toute l'assistance nombreuse qui l'écoutait pour la première fois, avec quelle maîtrise et quelle simplicité il sait s'acquitter des tâches les plus difficiles. Chacun, en l'entendant, éprouvait un sentiment de fierté de voir à la tête du Parti Démocrate Populaire un homme ayant cette valeur et cette autorité.

L'estime et l'amitié profondes de tous les délégués

démocrates de l'Assemblée constitutive du Parti se traduisent en longs applaudissements enthousiastes. Notre ami Louis Chailloux, président du Comité R. D. de La Garenne-Colombes et directeur de journal local, se fait l'interprète de tous pour demander la publication en tract du discours du D^r Thibout. La salle applaudit à cette excellente proposition, et l'approbation unanime est l'équivalent d'un vote d'affichage.

A regret on se lève, mais soudain un chant éclate, grave, ample, répété par des centaines de poitrines. C'est la *Marseillaise*, l'hymne national et républicain, aux accents duquel prend fin cette imposante manifestation.

Séance de l'Après-Midi

Le Groupe Parlementaire et le Parti

Le D^r Thibout préside, assisté des secrétaires du Groupe Parlementaire des Démocrates : Champetier de Ribes, Paul Simon, Michel Walter. Il donne la parole à Robert Cornilleau pour sa communication sur « Le Groupe parlementaire et le Parti. »

Robert CORNILLEAU rappelle dans quelles circonstances s'est constitué le Groupe des députés démocrates. Sous la précédente législature, plusieurs députés, dont nos amis le D^r Thibout et Paul Simon, avaient essayé de constituer un Groupe parlementaire, mais vainement. Il s'était alors formé un Groupe extra-parlementaire très intéressant, qui s'intitulait : le « Groupe du Travail social »; mais, au bout de quelques séances, le Groupe cessa de se réunir.

Quelques mois avant les élections du 11 mai, le B. A. C. et la Ligue Nationale de la Démocratie

avaient fait une enquête pour savoir quels étaient, dans les départements, les candidats ayant un programme correspondant au leur et qui, en cas de succès, accepteraient de faire partie du Groupe des Républicains-Démocrates. Des réponses intéressantes étaient parvenues de province.

Au lendemain du 11 mai, il y eut plusieurs réunions rue Pigalle et à la Chambre. Quelques-unes groupèrent de nombreux députés. On constata qu'il eût été possible de réunir un Groupe beaucoup plus important que le Groupe actuel des 14 Démocrates; mais il eût été moins homogène, ou même pas homogène du tout; il eût été moins discipliné, et tenu à des considérations de personnes qui eussent peut-être entravé son action.

Le Groupe des Démocrates tel qu'il est, avec ses 14 adhérents, est un groupe de jeunes, de militants; il est très homogène, très discipliné. C'est une force pour le Parti d'avoir à la Chambre un Groupe qui le prolonge. En face du parti radical, du parti socialiste et du parti communiste, le Parti Démocrate Populaire est le seul qui ait un Groupe parlementaire. Il a adopté une méthode de travail, il a déjà tenu des réunions utiles. Au mois d'août, lors de la discussion des accords de Londres, Paul Simon est intervenu et a lu une déclaration au nom du Groupe. Depuis la rentrée des Chambres, le Groupe s'est réuni plusieurs fois par semaine. Champétier de Ribes a fait un remarquable exposé des travaux de la Commission des finances dont il fait partie. Le Groupe a adopté une tactique en ce qui concerne la politique religieuse, la politique sociale, la réforme administrative et la réforme électorale.

Les Commissions d'étude qu'est en train de constituer le Parti Démocrate Populaire pourront rendre les plus grands services à nos amis députés, leur fournir des documents, leur soumettre des projets et collaborer étroitement avec eux. Cette collaboration des militants et des parlementaires d'un Parti est tout à fait dans la tradition républicaine, et même révolutionnaire. Elle correspond à notre conception du parlementarisme démocratique.

Paul SIMON remercie Robert Cornilleau et rappelle que celui-ci est le secrétaire politique du Groupe parlementaire. A ce titre, il assiste à toutes les réu-

nions qui se tiennent dans un bureau de la Chambre, et il assure la liaison entre le Groupe et le Parti.

Robert CORNILLEAU remercie à son tour Paul Simon et le Groupe des Démocrates de l'honneur qu'ils lui ont fait en lui confiant le secrétariat politique.

RICHARD (de Paris) demande si les députés démocrates entendent faire une opposition systématique au Gouvernement.

Paul SIMON. — Nous n'avons pas plus à nous enfermer dans une attitude d'approbation que d'opposition systématique. Nous voterons ce qui est bien, nous combattrons ce qui est mal. Mais ce que je tiens à déclarer, c'est que nous sommes à fond contre la politique générale du Bloc des Gauches, parce que cette politique est une politique de surenchère, de démagogie et de sectarisme. (*Vifs applaudissements.*)

Le chanoine G. LOUIS. — Quelle sera l'attitude du Groupe vis-à-vis de la Fédération Catholique du général de Castelnau et de la Ligue Millerand ?

Paul SIMON. — Nous sommes un parti politique. La Fédération que préside le général de Castelnau — ce grand Français que, tout à l'heure, au banquet, notre ami Ph. de Las Cases faisait acclamer — est un groupement qui se place très nettement sur le terrain confessionnel. Nos amis peuvent donner individuellement leur adhésion à la Fédération Nationale Catholique; mais notre Parti doit garder sa pleine indépendance. Sur certains points, et pour soutenir telles ou telles revendications qui sont inscrites dans notre programme, nous pourrions nous trouver d'accord avec la Fédération, sans pour cela nous confondre avec elle.

Quant à la Ligue Républicaine Nationale présidée par M. Millerand, nous ne savons pas encore si elle est un parti, ou un super-parti réunissant d'autres groupements. Nous sommes d'accord avec ceux qui, sur le terrain républicain, combattent le Bloc des Gauches. Nous ne demandons qu'à faire cartel avec eux; mais il faut que la situation soit très nette, car si, dans le programme de la Ligue Millerand, il est un certain nombre d'articles que nous approuvons, il en est d'autres sur lesquels nous faisons toutes réserves, et d'autres que nous n'approuvons pas du tout.

Victor DILIGENT reprend la question de la collaboration aux partis régionaux.

Paul SIMON. — La question a été tranchée hier. Il est entendu que les Démocrates peuvent collaborer avec les groupements régionaux dont le programme n'est pas en désaccord avec celui du Parti; mais il ne peuvent adhérer à un autre parti politique *national*.

BALANANT revient sur la question de l'adhésion aux Ligues, et une discussion s'engage, à laquelle prennent part Paul SIMON, Jean LEROLLE, Olivier BERTHOU, BATIFOULIER, Eugène BRAQUET, Joseph BROM, P. DUMÉNIL-LEBLÉ, Etienne TOURÉ.

**

On examine ensuite la question du syndicalisme des fonctionnaires qui avait été réservée la veille. Victor BALANANT rapporte le vœu élaboré par la sous-commission. Il fait l'objet d'une assez longue discussion à laquelle participent Joseph BROM, Jean JADÉ, Etienne TOURÉ, Pierre BERNÈDE, Jean LEROLLE fait une intervention très remarquable et définit avec beaucoup de précision les droits et les devoirs des fonctionnaires.

CHAMPETIER DE RIBES propose l'article suivant :

Nous demandons un statut général pour les fonctionnaires qui, élaboré en collaboration par l'administration et les intéressés, les garantisse contre l'arbitraire. Ce statut devra comporter le droit syndical, sauf pour les fonctionnaires d'autorité, et interdire la grève dans les services publics.

L'ensemble est adopté à la majorité; il y a seulement trois voix contre.

Victor BALANANT et Joseph DOUSSOU émettent un vœu tendant à l'attribution d'une retraite aux anciens combattants. Mais l'heure s'avance, il est impossible d'étudier à fond cette question très importante; elle sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Enfin, le docteur Thibout propose à l'assemblée de voter le vœu suivant :

Le Congrès félicite les députés démocrates d'avoir constitué un Groupe parlementaire officiel et leur fait pleine et entière confiance.

Adopté à l'unanimité.

Raymond LAURENT fait un dernier appel à l'action et aux souscriptions.

Le docteur THIBOUT lève la séance et déclare le Congrès terminé, en affirmant une fois de plus sa confiance dans l'avenir du Parti Démocrate Populaire, dans l'amitié de tous ses adhérents, et dans la vigueur conquérante de leurs idées.

PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE

DÉCLARATION DE PRINCIPES

DU

PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE

1° *Nous sommes républicains de cœur et de raison. Pour nous, la République n'est pas un événement de hasard. Elle est la conclusion d'une lente évolution qui, commencée avec les communes du Moyen-Age, s'est poursuivie jusqu'à nos jours à travers les siècles de notre histoire. Nous n'acceptons pas que la question de régime soit mise en discussion.*

2° *Nous sommes démocrates. Nous croyons que, de plus en plus, doit être assurée la participation des citoyens à la direction des affaires publiques. Nos efforts tendront pareillement à rendre possible l'accession rapide des travailleurs de toutes catégories à la direction des affaires économiques. Cette participation exige chez tous le sens de l'intérêt général et la subordination volontaire de l'intérêt personnel à l'intérêt public. — vertus civiques dont la première condition est le respect par l'Etat des forces morales et religieuses.*

PROGRAMME

DU

PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE

QUESTIONS POLITIQUES

Si la Constitution de 1875 a permis à la République, au lendemain des désastres de 1871, de s'organiser, si elle a supporté l'épreuve redoutable de la guerre, incontestablement, cependant, elle a besoin de certaines retouches. Il est nécessaire de l'amender pour donner au gouvernement plus de stabilité, aux organismes sociaux et professionnels plus d'autorité dans la nation.

En particulier, nous croyons qu'il est indispensable d'organiser la représentation des intérêts familiaux, professionnels, économiques, sociaux, et de réserver à cette représentation une place dans les Conseils de l'Etat.

Nous sommes partisans d'une profonde réforme administrative qui, substituant la région aux divisions actuelles, simplifie les rouages de notre système administratif, donne à ses méthodes plus d'efficacité, réalise une décentralisation sans cesse ajournée. Nous demandons un statut général pour les fonctionnaires qui, élaboré en collaboration par l'administration et les intéressés les garantisse contre l'arbitraire; ce statut devra comporter le droit syndical, sauf pour les fonctionnaires d'autorité, et interdire la grève dans les services publics.

Nous réclamons, enfin, la réforme du suffrage universel, par l'institution d'une représentation proportionnelle intégrale, le vote familial, le vote obligatoire, le vote des femmes et le referendum.

QUESTIONS SOCIALES

La famille est le fondement de la Nation. Trop longtemps, on a semblé l'oublier. La crise de natalité, si grave pour notre pays, est la conséquence de cet oubli. Nous réclamons une politique familiale qui assure la stabilité de la famille, allège les charges des familles nombreuses, favorise la natalité, protège l'enfance et, par le concours de l'initiative privée, des communes et de l'Etat, assure à la famille un logis suffisant et sain.

Nous voulons réaliser la démocratie dans l'ordre social, non par la lutte des classes et la violence stérile, mais par une évolution hardiment réformatrice et par une collaboration sincère des divers éléments de la production.

Depuis cinquante ans, un effort persévérant a été fait, et la III^e République a réalisé une œuvre sociale déjà considérable pour assurer aux travailleurs de meilleures conditions de vie et remédier aux maux inhérents à l'industrialisme contemporain. Nous demandons, d'abord, que cette législation, encore insuffisante, soit sincèrement appliquée, — notamment en ce qui concerne la loi de huit heures et le repos hebdomadaire (qui doit être autant que possible dominical), — et que la loi sur les accidents du travail soit améliorée. Nous demandons, en outre, qu'elle soit complétée, — en particulier, que les travailleurs et leurs familles soient garantis par un système d'assurances sociales contre les conséquences de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse et du chômage involontaire.

Le vote de la loi sur les syndicats et de la loi sur les conventions collectives a permis un commencement d'organisation professionnelle du travail. Nous pensons que cette organisation doit être développée, notamment, par les encouragements donnés à l'établissement de Commissions paritaires permanentes entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers, et par la consécration apportée aux accords collectifs intersyndicaux par l'autorité administrative.

Il importe que les travailleurs de toutes catégories puissent prendre une part croissante à la gestion de leurs intérêts professionnels, et qu'à cet effet

soit favorisée dans la plus large mesure possible l'éducation professionnelle et morale qui les rendra dignes et capables de participer à la direction des entreprises publiques et privées du pays.

Nous demandons que les lois d'assistance soient appliquées dans un esprit plus large; que l'hygiène sociale soit assurée par une meilleure organisation de la lutte contre les grands fléaux sociaux : alcoolisme, tuberculose, débauche et jeu; que la coopération sous toutes ses formes et le crédit aux artisans, petits commerçants, petits industriels, soient encouragés et développés. Nous demandons encore que le salaire familial obligatoire soit organisé dans toutes les professions, par le système des caisses de compensation paritaires.

Le bien-être du pays et la prospérité de toutes les classes de la Nation sans distinction exigent que les classes moyennes, qui constituent la masse de notre population, soient maintenues dans leur force et leur capacité économique. C'est pourquoi nous soutenons, en faveur du petit commerce et des petits métiers, les revendications suivantes : la protection contre la concurrence déloyale et un commerce fictif; l'encouragement aux sociétés coopératives de crédit et d'achat; l'éducation des classes moyennes, qui leur facilitera la connaissance et l'emploi des moyens propres à assurer leur prospérité; le développement méthodique de l'enseignement professionnel.

La Nation ne doit pas oublier qu'elle a des obligations spéciales à l'égard des anciens combattants, qui ont été les artisans de la victoire, ainsi qu'envers leurs ascendants, veuves et orphelins.

Enfin, nous estimons nécessaire et nous encourageons énergiquement l'œuvre d'éducation démocratique — par la presse, les conférences et les cercles d'études — qui a pour but d'amener chaque citoyen à prendre plus nettement conscience de ses devoirs civiques et de ses responsabilités sociales.

POLITIQUE FISCALE

Pour restaurer nos finances, un effort fiscal est demandé à tous les Français. Mais, plus la charge de l'impôt est lourde, plus il importe qu'il soit équita-

blement réparti. La personnalité et la progressivité des charges fiscales, ainsi que la réduction des impôts indirects de consommation, répondent à cette nécessité de justice.

Le même souci de justice exige des mesures efficaces contre les fraudes : nul ne doit pouvoir se soustraire à l'impôt.

Nous pensons que des exonérations doivent être accordées de façon à exempter de tout impôt direct un minimum vital, et que ce minimum doit être augmenté proportionnellement aux charges de famille. Nous pensons, en outre, qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la famille, d'alléger les taxes qui frappent les successions en ligne directe.

Enfin, nous comptons, pour assurer l'équilibre définitif du budget, sur une rigoureuse compression des dépenses, une meilleure exploitation des monopoles et concessions, une politique financière tendant à l'amortissement de la dette publique et liant au problème général des réparations le remboursement des dettes interalliées.

POLITIQUE RELIGIEUSE

Nous voulons le maintien de l'union nationale entre tous les citoyens, par le respect des forces morales et religieuses. La paix religieuse est indispensable au bon fonctionnement des institutions démocratiques. Nous sommes convaincus qu'elle peut être facilement maintenue, à condition que la liberté religieuse soit une réalité.

C'est dire que nous sommes les adversaires de toute politique sectaire — que nous considérons comme une violation du droit, même si elle prétend s'appuyer sur des lois soi-disant intangibles. Dans un régime démocratique, surtout, il n'y a pas de lois intangibles : il n'y a que des lois perfectibles. Nous revendiquons la liberté de reviser et d'amender celles qui, votées sous la pression des passions politiques, sont contraires aux droits des citoyens dans tout pays libre, à l'égalité, aux droits de la famille ou à l'intérêt national.

Ni la légitime et traditionnelle indépendance du pouvoir civil, dans son domaine, ni la laïcité de l'Etat telle qu'elle doit être conçue, c'est-à-dire son

impartialité entre les différentes confessions dans une nation où l'unité de croyances n'existe pas, ne doivent être confondues avec le laïcisme, qui fait de l'irréligion une sorte de religion d'Etat. L'Etat, au contraire, doit respecter les sources de vie morale et religieuse où tant d'hommes puisent l'énergie de se mieux dévouer à l'intérêt général.

POLITIQUE SCOLAIRE

L'école est l'auxiliaire de la famille, qui conserve son droit naturel et imprescriptible sur l'éducation de l'enfant; l'instituteur ne doit rien dire, ni rien faire qui contredise l'enseignement de la famille. L'enseignement public, ouvert à tous les enfants, doit être donné de telle sorte qu'il les mette en mesure de recevoir la formation religieuse et morale que leurs parents jugent la meilleure.

La liberté d'enseignement, à tous les degrés et dans tous les ordres d'enseignement, doit être sincèrement respectée, l'enseignement libre étant considéré comme l'auxiliaire de l'enseignement public dans l'œuvre de l'éducation nationale. Toute œuvre scolaire publique doit être accessible à tous les enfants, sans distinction d'école.

L'Etat, avec le concours du département et de la commune, doit faciliter largement la possibilité de poursuivre leurs études aux enfants que désignent leur intelligence et leur travail. A cet effet, les bourses nécessaires doivent être créées et réparties équitablement entre l'enseignement public et l'enseignement libre.

Il convient d'organiser méthodiquement et de développer l'orientation professionnelle, l'enseignement post-scolaire et l'enseignement technique, avec le concours des organisations professionnelles patronales et ouvrières. Nous demandons, en outre, que la loi sur l'obligation de la fréquentation scolaire soit effectivement appliquée.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La prospérité de la France exige la mise en valeur de toutes ses richesses. C'est l'œuvre qui, aujourd'hui plus que jamais, s'impose à l'énergie et à

l'esprit d'entreprise de nos industriels, de nos agriculteurs et de nos commerçants. Ils doivent trouver, dans une politique économique d'ensemble et bien coordonnée, le concours qui leur est nécessaire.

Notamment, il importe de hâter l'utilisation de nos chutes d'eau en vue de la production de l'énergie électrique; d'améliorer notre réseau de canaux; de perfectionner, avec le concours des Chambres de Commerce, l'aménagement et l'outillage de nos ports; de mieux exploiter notre domaine colonial.

En même temps, une lutte énergique doit être menée contre la vie chère et la spéculation. Nous demandons que l'épargne soit efficacement protégée, par la réglementation des émissions et par une réforme de la législation sur les sociétés anonymes.

POLITIQUE RURALE

La terre est une des sources principales de notre richesse nationale. Il faut assurer au producteur agricole la sécurité, par une politique douanière exempte de ces à-coups capricieux qui ne profitent qu'aux spéculateurs, et par un système d'impôts basés sur le forfait.

En même temps, il importe de développer les organisations agricoles : syndicats, coopératives, mutuelles, caisses de crédit, etc. Les organisations agricoles, comme les autres organisations professionnelles, ne doivent pas, d'ailleurs, avoir pour unique objet des services d'ordre économique; elles doivent, en outre, revêtir un caractère nettement social et assurer la représentation des intérêts agricoles. Dans les pays de grande culture industrialisée, les associations ouvrières agricoles doivent être appelées à collaborer avec les associations patronales, dans des commissions mixtes, à l'organisation de la vie rurale.

Nous demandons que la lutte contre la désertion des campagnes soit méthodiquement organisée, par l'amélioration des conditions d'existence des ouvriers agricoles; l'adaptation à la profession agricole de l'enseignement primaire et post-scolaire dans les campagnes (cours ménagers pour les jeunes filles); l'organisation des expériences agricoles et des essais de méthodes nouvelles; l'encouragement au remem-

brement; le développement des petites industries rurales; toutes initiatives destinées à rendre plus attrayante l'existence au village, notamment par le développement du réseau roulier et l'électrification des campagnes; enfin, l'organisation de l'immigration intérieure et le recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

Nous sommes partisans des mesures législatives suivantes : accession de la propriété agricole facilitée aux jeunes ménages et aux familles nombreuses; modification des lois successorales, en vue d'arrêter l'émiettement des domaines ruraux; indemnité de plus-value au cultivateur exploitant lorsque cette plus-value, à sa sortie, résulte de son travail; encouragement des baux à long terme; extension aux travailleurs agricoles, sous des formes appropriées, des lois sociales dont bénéficient les ouvriers de l'industrie.

Enfin, nous demandons que les Chambres d'Agriculture, échappant à l'emprise administrative, soient aussi indépendantes que les Chambres de Commerce et qu'elles remplacent les Offices Agricoles départementaux, dont elles devront hériter les droits et les pouvoirs, afin de servir véritablement les intérêts agricoles.

POLITIQUE INTERNATIONALE

Nous croyons qu'un droit supérieur régit la vie des peuples comme la vie des individus, et nous voulons l'avènement d'un ordre international capable d'assurer la paix.

L'ordre international suppose la justice, la stabilité, la sécurité : la justice, qui exige notamment la réparation des dommages causés par la guerre; la stabilité, qui exige le respect des traités donnant son statut à l'Europe nouvelle; la sécurité, qui, seule, peut donner la paix et permettre d'alléger progressivement les charges militaires.

Pour garantir cette sécurité, la France a le droit et le devoir de prendre les mesures propres à protéger son territoire contre toute nouvelle agression; mais elle doit également se souvenir que la sécurité d'un seul est en relation avec la sécurité de tous. Notre diplomatie doit travailler, en concours avec la

Société des Nations, à rétablir entre tous les pays des relations normales.

Dès maintenant, la Société des Nations a montré qu'elle pouvait être un utile instrument de rapprochement entre les peuples. Nous demandons qu'elle poursuive sa tâche :

1° En pratiquant l'arbitrage et en étudiant les conditions d'une juste limitation des armements;

2° En définissant et en protégeant les intérêts généraux du travail manuel et intellectuel;

3° En proposant les moyens de conjurer la lutte des classes;

4° En organisant internationalement la répression des crimes de sang, les poursuites contre la pornographie et la lutte contre les épidémies.

Le Parti Démocrate Populaire, fortement attaché à l'idée de nationalité, estime que le développement normal des qualités de chaque race et de chaque peuple ne peut être assuré que dans la paix et dans la justice. Il est donc décidé à travailler au désarmement moral, au développement de l'esprit de paix, comme à l'organisation internationale de la paix. En conséquence, il suivra, fera connaître et aidera, dans la mesure de ses moyens, les efforts sincères des Partis qui, dans tous les pays civilisés, repoussant aussi bien l'esprit de conquête extérieure que la lutte des classes, s'inspireront loyalement de ce même idéal de paix et d'équité.

Dans ce travail d'organisation internationale du monde, la France doit jouer un rôle de premier plan; nous voulons que notre pays soit partout où l'exige l'intérêt national, à Genève comme au Vatican.

Mais notre esprit pacifique ne suffirait pas, à lui seul, à garantir la paix du monde; un vigoureux effort d'éducation internationale doit être poursuivi dans tous les pays, si l'on veut que les haines s'effacent et que le désarmement soit possible. A cette œuvre nécessaire de salut humain et de protection française, le Parti Démocrate Populaire entend apporter, avec méthode, avec sagesse, dans un esprit réaliste et positif, son entier concours.

STATUTS

CHAPITRE PREMIER

CONSTITUTION DU PARTI

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué, sous le nom de Parti Démocrate Populaire, une Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 2. — Ce parti poursuit une action républicaine et sociale et une œuvre d'éducation démocratique.

ART. 3. — Le Parti est constitué par l'ensemble des Fédérations.

ART. 4. — La Fédération est constituée par l'ensemble des groupes locaux appelés « sections ». La circonscription de la Fédération est, en principe, le département; toutefois, cette circonscription pourra être constituée par plusieurs départements. La Fédération doit compter au moins cent membres cotisants. Elle jouit de la plus grande autonomie, fixe ses statuts particuliers, choisit son sous-titre, sous la seule réserve de respecter les statuts, les principes, le programme et les décisions du Parti (1).

(1) RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'APPLICATION DES STATUTS, voté à l'Assemblée générale constitutive : Toutefois, la Commission exécutive est juge d'accepter tels sectionnements qui seront réclamés par des organisations locales ou régionales.

CHAPITRE II

ORGANISATION DU PARTI

ART. 5. — Pour être membre du Parti, il faut :

- 1° Être Français ou Française;
- 2° Donner son adhésion à une Fédération;
- 3° N'appartenir à aucun autre Parti politique national (1).

ART. 6. — Dans les départements où aucune Fédération ne peut être créée faute de cent membres, les membres du Parti dans ces départements doivent, ou se rattacher à la Fédération du département voisin si cette Fédération y consent, ou se grouper à plusieurs départements voisins et fonder entre eux une Fédération interdépartementale.

ART. 7. — Le montant de la cotisation annuelle à verser au secrétariat général sera fixé par le Congrès annuel.

ART. 8. — Les Fédérations doivent soumettre leurs statuts à l'approbation du Conseil National, qui les soumet, en cas de désaccord, au prochain Congrès national.

ART. 9. — Les Fédérations sont tenues de fournir au secrétariat général, dans le courant du mois de janvier de chaque année, les noms, prénoms, professions et adresses de leurs membres cotisants, et de mettre à jour ces listes au commencement de chaque trimestre. Deux mois avant les Congrès nationaux et l'élection des délégués au Conseil National, elles verseront au secrétariat général le montant des cotisations de leurs adhérents, conformément à la dernière liste fournie (2).

(1) RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'APPLICATION DES STATUTS, voté à l'Assemblée générale constitutive : Cependant, seuls les membres majeurs auront le droit de vote dans les assemblées du Parti.

(2) *Id.* Toutefois, la Commission exécutive peut dispenser les Fédérations de l'envoi de la liste complète de leurs adhérents, avec noms, prénoms, professions et adresses, pourvu que le secrétariat général ait en toutes circonstances la faculté de prendre connaissance ou de recevoir communication des listes des Fédérations.

CHAPITRE III

ROLE DES FÉDÉRATIONS

ART. 10. — Seule, la Fédération peut donner aux candidats l'investiture officielle dans les différentes élections. Nul ne peut être candidat à une élection politique dans la limite géographique d'une Fédération sans avoir reçu l'autorisation de cette Fédération. Un règlement intérieur, établi au sein de chaque Fédération, précisera les conditions dans lesquelles sera donnée cette investiture.

ART. 11. — Les élus relèvent du contrôle de leur Fédération.

ART. 12. — Aucune réunion ou manifestation politique ne peut être organisée dans la limite géographique d'une Fédération, soit avec des orateurs du Parti, soit avec des orateurs étrangers, sans une autorisation préalable de cette Fédération, conformément à ses statuts. Les membres du Parti sollicités d'apporter leur concours personnel à une réunion ou manifestation politique sont invités à prendre l'avis préalable du président de la Fédération sur le territoire de laquelle doit avoir lieu cette réunion ou manifestation. En tous les cas, ils ne pourraient y prendre part si l'opposition de la Fédération leur était signifiée.

CHAPITRE IV

CONGRÈS NATIONAL

ART. 13. — La direction du Parti appartient au Congrès national, qui se réunit chaque année et qui décide souverainement de toutes les questions intéressant le Parti.

ART. 14. — Les délégués au Congrès national sont élus par les Fédérations, qui ont droit à un délégué par vingt membres cotisants. Ces délégués sont élus par l'ensemble des membres de chaque Fédération, suivant le mode établi par ses statuts.

ART. 15. — Chaque délégation a autant de mandats que sa Fédération compte de fois vingt membres

cotisants. Toutefois, le nombre de ces mandats ne pourra pas dépasser le chiffre de vingt-cinq.

ART. 16. — Les délégués au Congrès national pourront se faire représenter par un membre de leur Fédération agréé par le Conseil de celle-ci, ou, en cas d'empêchement, par un membre d'une autre Fédération agréé par le Conseil de la Fédération représentée.

ART. 17. — Seuls, les délégués titulaires ou suppléants régulièrement nommés par les Fédérations, et dont les noms auront été communiqués par les secrétaires fédéraux, pourront participer aux votes du Congrès.

ART. 18. — Dans chaque Fédération, les minorités, s'il y en a, ont droit au Congrès national à une représentation proportionnelle.

ART. 19. — Le Congrès national doit être convoqué au moins trois mois à l'avance.

ART. 20. — Chaque année, le Congrès national désigne une Commission de contrôle des finances et des comptes, composée de trois membres. Elle est chargée de veiller à la régularité et à la sincérité des opérations financières des services centraux du Parti. Elle présente un rapport au Congrès national.

CHAPITRE V

CONSEIL NATIONAL

ART. 21. — Dans l'intervalle du Congrès, l'administration du Parti appartient au Conseil National. Celui-ci choisit dans son sein une Commission exécutive, dont le nombre de membres est fixé chaque année par le Congrès national.

ART. 22. — Le Conseil National représente le Parti. Il choisit les collaborateurs appointés dont il peut avoir besoin et fixe le montant de leur indemnité. Il est chargé de la propagande générale, exécute ou fait exécuter les décisions des Congrès nationaux et contrôle l'action des Fédérations. Il prend toutes les mesures, même exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances. Il convoque chaque année le Congrès du Parti, au contrôle duquel il est soumis.

ART. 23. — Les Fédérations nomment au Conseil National autant de membres qu'elles ont de fois

cent membres cotisants; au-dessus d'un multiple de cent, toute fraction supérieure à cinquante donne droit à un membre supplémentaire. Toutefois, le nombre des délégués d'une Fédération au Conseil National ne pourra dépasser le chiffre de 5. Les membres du Conseil National sont élus pour un an et rééligibles. Ils sont nommés dans les trois mois qui précèdent le Congrès national et entrent en fonction le jour de l'ouverture du Congrès. Le premier Conseil National est élu par l'Assemblée constitutive du Parti.

ART. 24. — Il sera nommé autant de membres suppléants que de membres titulaires. Les uns et les autres seront élus par l'ensemble des adhérents de chaque Fédération, suivant le mode établi par ses statuts. Les membres qui ne pourraient assister à une séance peuvent déléguer leur mandat soit à un membre titulaire, soit à un membre suppléant appartenant à leur Fédération.

ART. 25. — Nul ne peut être membre du Conseil National (ou délégué au Congrès national) s'il n'a un an de présence dans le Parti, à moins qu'il ne soit délégué d'une Fédération ayant adhéré au Parti depuis moins d'un an.

ART. 26. — Le Conseil National est convoqué par la Commission exécutive trois fois par an, et chaque fois que le quart de ses membres le demande.

CHAPITRE VI

COMMISSION EXÉCUTIVE

ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

ART. 27. — La Commission exécutive est chargée de centraliser les renseignements et communications de toutes sortes et de les transmettre à tous les membres du Conseil National et aux Fédérations. Elle assure la liaison entre les Fédérations. Elle organise la propagande. Elle prépare les dossiers et rapports sur lesquels le Conseil National et le Congrès national auront à se prononcer. Elle vérifie le nombre des délégués de chaque Fédération au Congrès du Parti. Elle procède, avec le concours des

Fédérations, à l'organisation matérielle du Congrès national.

ART. 28. — Le Conseil National nomme un secrétaire général et des secrétaires-adjoints pris en dehors de son sein, et les met à la disposition de la Commission exécutive pour l'aider dans ses différents services.

ART. 29. — La Commission exécutive nomme chaque année son Bureau, ainsi composé : un président, un ou plusieurs vice-présidents, un trésorier. Le secrétaire général du Parti remplit les fonctions de secrétaire de la Commission exécutive et du Conseil National.

CHAPITRE VII

CONTROLE DE LA PRESSE

ART. 30. — La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine ou de méthode; mais, dans leur action, les membres du Parti, ainsi que toutes ses publications, doivent se conformer aux décisions des Congrès nationaux et du Conseil National.

ART. 31. — Les journaux et revues qui sont la propriété du Parti sont placés sous son contrôle politique et administratif. Ceux appartenant aux Fédérations sont placés sous le contrôle de la Fédération à laquelle ils appartiennent.

CHAPITRE VIII

MODIFICATION AUX STATUTS DISSOLUTION, RADIATION

ART. 32. — Toute modification aux présents statuts ou la dissolution du Parti devra être proposée par le Conseil National ou demandée par le quart des Fédérations. Ces décisions ne pourront être prises que par une Assemblée générale spécialement convoquée et par la majorité des deux tiers.

ART. 33. — En cas de dissolution du Parti, le Conseil National décidera de l'emploi des fonds en

caisse. En aucun cas, ces fonds ne pourront être répartis entre les membres du Parti. Ils seront attribués à une œuvre politique ou sociale désignée par l'Assemblée générale qui prononcera la dissolution du Parti.

ART. 34. — Tout membre du Parti, ou toute Fédération ayant contrevenu aux statuts, au programme ou à la discipline du Parti, pourra être déféré au Conseil National, qui se prononcera sur son exclusion. En cas d'exclusion d'une Fédération, c'est une Assemblée générale spécialement convoquée qui décidera.

En vertu de son pouvoir de police, le
Gouvernement a le droit de réglementer
l'exercice de ce droit de liberté de
la presse.

Art. 21. — Tout membre du Parti, ou tout
autre agent, qui aura été condamné par
un tribunal compétent, pour un crime
ou un délit, ou pour une infraction
à la loi, ou pour une violation
des lois de la République, ou pour
une infraction à la loi, ou pour
une violation des lois de la République,
sera déchu de ses droits de membre
du Parti.

LE PARTI

LE CONTRÔLE DE LA PRESSE

Le contrôle de la presse est exercé
par le Gouvernement, en vertu de son
pouvoir de police, et en vue de
maintenir l'ordre public, la sécurité
nationale, la moralité, la dignité
et l'indépendance de la République.
Le contrôle de la presse est exercé
par le Gouvernement, en vertu de son
pouvoir de police, et en vue de
maintenir l'ordre public, la sécurité
nationale, la moralité, la dignité
et l'indépendance de la République.

Le contrôle de la presse est exercé
par le Gouvernement, en vertu de son
pouvoir de police, et en vue de
maintenir l'ordre public, la sécurité
nationale, la moralité, la dignité
et l'indépendance de la République.
Le contrôle de la presse est exercé
par le Gouvernement, en vertu de son
pouvoir de police, et en vue de
maintenir l'ordre public, la sécurité
nationale, la moralité, la dignité
et l'indépendance de la République.